



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

2021

DGA Cadre de Vie – Direction Assainissement

Les Genêts - 449 route des Crêtes – BP43 – 06901 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

Ce rapport, établi en application des articles L2224-5 et D2224-1 à D2224-5 du code général des collectivités territoriales, présente le service d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Il synthétise les caractéristiques du service en 2021 : nature et performances des ouvrages d'assainissement, qualité des rejets, destinations des sous-produits d'épuration, bilan des contrôles de l'assainissement non collectif et prix du service.

Il inclut les caractéristiques techniques, les indicateurs de performance et les éléments financiers définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Ce rapport est présenté à la commission consultative des services publics locaux, puis au Conseil Communautaire, conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales. Il est également présenté au conseil municipal de chacune des communes membres.

Ce rapport est à destination du public : il sera mis en ligne sur le site www.agglo-sophiaantipolis.fr et sera également disponible dans les mairies.

Les actions de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis en matière d'assainissement au cours de l'année 2021 s'inscrivent dans la continuité de celles entreprises depuis la prise en charge de cette compétence.

L'année 2021 a notamment été marquée par :

- L'harmonisation des relations avec les usagers, notamment en matière de tarification des services d'assainissement collectif et non collectif et de gestion des nouveaux raccordements
- La mise en œuvre d'un programme de travaux volontairement axé sur la protection des milieux et la résorption de dysfonctionnements historiques, et l'extension du réseau public d'assainissement dans des secteurs peu propices à l'assainissement autonome ou sujets à des projets de développement urbains communaux.
- La recherche de financements externes auprès des partenaires institutionnels de la collectivité en vue de permettre le lancement d'opérations structurantes.

Ce rapport détaille les actions concrètes menées autour de deux axes stratégiques :

- L'optimisation du fonctionnement des systèmes d'assainissement existants par la mise en œuvre de stratégies d'exploitation et de gestion patrimoniale adaptées,
- L'adaptation et la modernisation des réseaux et installations de traitement des eaux usées à la hauteur des exigences réglementaires et ambitions environnementales de la collectivité.

SOMMAIRE

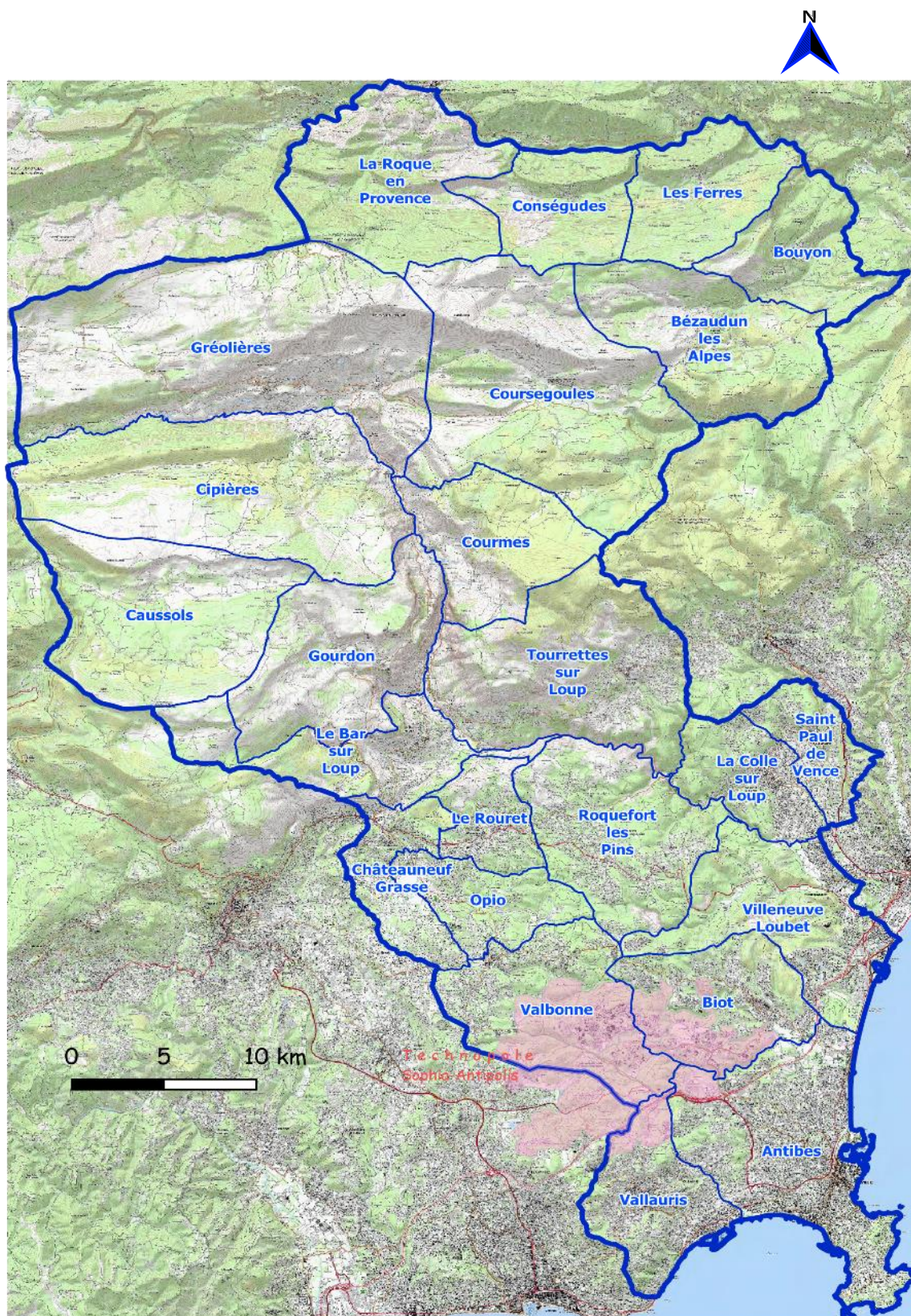
LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	4
1. LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE.....	5
2. LES CHIFFRES CLES DU PATRIMOINE D'ASSAINISSEMENT	6
3. STRUCTURE DE L'ASSAINISSEMENT.....	7
LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT	10
1. LES MISSIONS DU SERVICE	11
2. L'ORGANISATION DU SERVICE	11
3. LES MODES DE GESTION	13
LES PERFORMANCES ET PRINCIPALES REALISATIONS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	17
1. LES PERFORMANCES DES STATIONS D'EPURATION	18
2. L'AUTOSURVEILLANCE ET L'AMELIORATION CONTINUE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT	20
3. L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE COLLECTE	24
4. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS	26
5. LES REALISATIONS.....	28
6. LES ETUDES PROSPECTIVES	39
7. LES PARTENAIRES DE LA COLLECTIVITE.....	40
8. PERSPECTIVES.....	41
LE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)	42
1. LES MODES DE GESTION SUR LE TERRITOIRE DE LA CASA.....	43
2. LES CHIFFRES-CLES	44
3. LE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES.....	45
4. LE CONTROLE DE CONCEPTION ET DE REALISATION.....	47
5. BILAN DES CONTROLES DU SPANC.....	48
6. PERSPECTIVES.....	48
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	49
LE BILAN FINANCIER DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DE LA CASA	51
1. PRESENTATION DES BUDGETS DE L'ASSAINISSEMENT	52
2. LES RECETTES D'EXPLOITATION	53
3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	55
4. AUTRES ELEMENTS FINANCIERS	56
LE COMPTE-RENDU FINANCIER DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	57
LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	64
1. LE COUT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	65
2. LA TARIFICATION DES PRESTATIONS DU SPANC.....	66
ANNEXES	67



LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1. LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a été créée le 2002 et regroupe, au 31 décembre 2021, 24 communes et près de 180 000 habitants.



2. LES CHIFFRES CLES DU PATRIMOINE D'ASSAINISSEMENT

LA POPULATION DESSERVIE VOIR ANNEXE 1

180 000

Population communautaire

140 000

Habitants **raccordés** à l'assainissement collectif

50 000

Abonnés assujettis (connus)

40 000

Habitants **non raccordés** à l'assainissement collectif

LES OUVRAGES DE COLLECTE VOIR ANNEXE 2

610

Km total de réseaux d'eaux usées (exclusivement séparatifs)

569

Kilomètres de réseaux gravitaires

90

Postes de refoulement

41

Kilomètres de réseaux de refoulement

21

Déversoirs d'orage

30

Points de diagnostic permanent

LES OUVRAGES DE TRAITEMENT VOIR ANNEXE 3

16

Stations d'épuration

6 Inférieures à 500 Equivalents

5 Entre 500 et 2 000 Equivalents

322 000

Equivalents-habitants au total

4 Entre 2 000 et 100 000 Equivalents

1 Supérieure à 100 000 Equivalents

3. STRUCTURE DE L'ASSAINISSEMENT

Sur le plan des aspects techniques mais également des enjeux identifiés, le territoire de l'agglomération peut être décomposé en 4 grands secteurs.

Secteur Littoral

Ce secteur regroupe 3 bassins versants totalement indépendants et deux des plus importantes unités de traitement, dont la construction et l'exploitation ont été confiées à des délégataires de service public.

Les trois communes sont dotées de réseaux d'assainissement essentiellement séparatifs.

Vallauris/Golfe Juan dispose d'une unité de traitement (station d'épuration NOBILIS – 64 000 Equivalents-Habitants), dont l'exploitation a été confiée à SUEZ-Eau, ainsi que celles des réseaux de collecte et des postes de relevage. Elle reçoit également une partie des effluents de Mougins.

Villeneuve-Loubet est raccordée depuis juin 2020 à la nouvelle station de Cagnes-sur-Mer (160 000 Equivalents-Habitants), qui reçoit également les eaux usées de deux autres communes de la CASA : **La Colle-sur-Loup** et **Saint-Paul-de-Vence**. Les eaux usées de ces deux communes sont acheminées jusqu'à la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer par un collecteur de transport des eaux usées à 2 branches, exploité en régie directe par la Direction de l'Assainissement, en lieu et place de l'ancien Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA). A ce titre, la CASA est membre du Syndicat Mixte (SYMISCA) qui regroupe les communes reliées à la station de Cagnes/mer.

Bien que séparatif, ce réseau transporte également des eaux "parasites" d'origine météorique s'introduisant indûment dans les canalisations d'eaux usées et provoquant des mises en charges des canalisations lors de fortes précipitations (entraînant des déversements dans le milieu naturel pouvant, notamment, altérer la qualité des eaux de baignade et provoquer une surcharge hydraulique en entrée de la station d'épuration).

Antibes/Juan-les-Pins, est dotée d'une unité de traitement qui reçoit également la majorité des eaux usées de **Biot** (station d'épuration de la Salis - 245 000 Equivalents-habitants). Cette station exploitée en délégation de service public par Veolia-Eau, est dotée d'une filière de traitement spécifiquement dédiée aux surcharges hydrauliques pouvant avoir lieu par temps de pluie, d'une capacité de 30 000 m³/jour. Les réseaux d'eaux usées et les postes de relevage d'Antibes et Biot sont exploités en régie directe.

La Direction Assainissement a en charge le contrôle des contrats de SUEZ et VEOLIA.

Secteur Technopole

Le bassin versant regroupe **Valbonne** dont les effluents aboutissent totalement à la station d'épuration des Bouillides et 5 communes dont les effluents n'y aboutissent que partiellement : Biot, Châteauneuf, Opio, Le Rouret, Roquefort-Les-Pins.

La station d'épuration des Bouillides (34 000 Equivalents-habitants) qui reçoit également une partie des effluents de Mougins et d'un quartier de Villeneuve-Loubet, est exploitée par SUEZ-Eau pour le compte du **Syndicat Intercommunal pour l'Extension et la Gestion de la Station d'Épuration des Bouillides (SIEG)** dont la CASA est membre.

Elle fait l'objet d'un projet d'extension auquel la Direction Assainissement est associée.

L'exploitation des réseaux de Valbonne est confiée depuis le 1^{er} janvier 2018 à la Société Publique Locale **HYDROPOLIS**, concessionnaire de service public, dans laquelle la CASA est devenue l'actionnaire majoritaire.

Secteur Arrière-Pays

Suivant la station d'épuration où aboutissent les effluents, les systèmes d'assainissement peuvent être décomposés en 4 sous-systèmes.

Une grande partie des effluents de **Châteauneuf-de-Grasse**, du **Rouret** et d'**Opio** sont traités par la station d'épuration de Châteauneuf.

Bar-sur-Loup possède sa propre unité de traitement à laquelle est raccordée une partie de Tourrettes-sur-Loup et de Gourdon.

Gourdon et **Tourrettes-sur-Loup** possèdent également leur propre unité de traitement pour l'autre partie de leurs effluents.

Les quatre stations d'épuration sont exploitées par la régie grâce à un marché de prestations de service d'exploitation. La station de Gourdon fait l'objet d'un projet de mise en conformité et d'extension géré par la CASA.

L'exploitation des réseaux de Châteauneuf, du Rouret et d'Opio est confiée à SUEZ-Eau. La SPL HYDROPOLIS exploite les réseaux de Bar-sur-Loup.

Le réseau de transport des effluents jusqu'à la station de Châteauneuf est exploité en régie directe.

Avant son transfert à la CASA, la compétence Assainissement des communes de Châteauneuf-de-Grasse, Le Rouret, Opio, Bar-sur-Loup, Gourdon et Tourrettes-sur-Loup était confiée au SIVOM du canton de Bar-sur-Loup.

Secteur Haut-Pays

Les 10 communes constituant ce secteur sont dotées de réseaux d'assainissement propres et d'une ou plusieurs stations d'épuration. Les procédés de traitement sont très variés : biodisques, roseaux plantés, lits bactériens, boues activées.

On peut les diviser en 2 sous-secteurs géographiques :

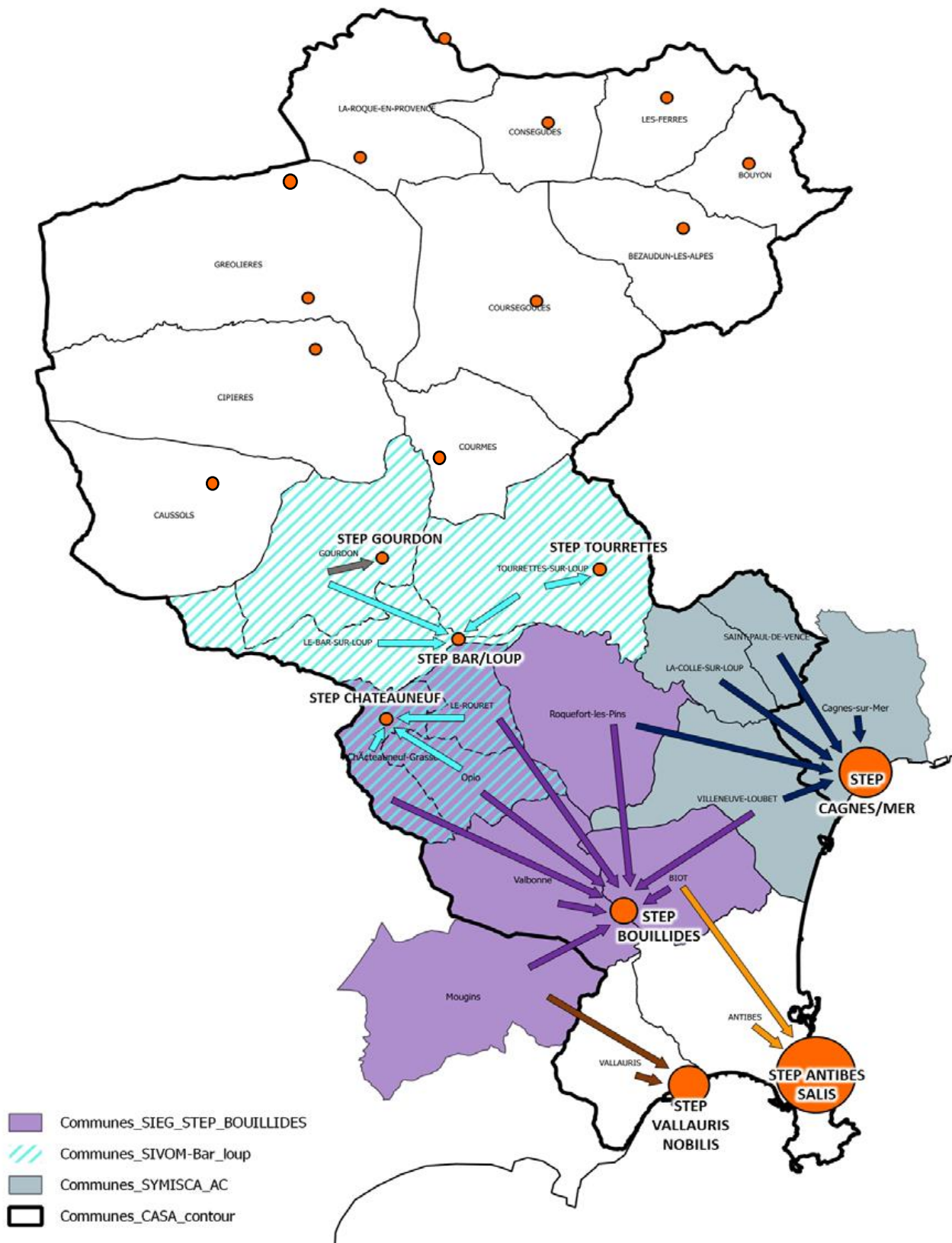
- Secteur Ouest :

Les stations et les réseaux des communes de **Courmes**, **Caussols**, **Cipières**, **Gréolières** et de la **station de ski de Gréolières-les-neiges** sont exploitées par la régie.

La station d'épuration de Gréolières-les-Neiges, dont l'exploitation a été confiée à la régie le 01/07/2021, est non conforme et fait l'objet d'un projet de reconstruction mené par la Direction Assainissement.

- Secteur Nord-Est :

Les réseaux de **Coursegoules**, **Bézaudun-les-Alpes**, **Bouyon**, **Les Ferres**, **Conségudes** et **La Roque-en-Provence** sont également gérées directement par la Direction Assainissement. Excepté pour la commune de La Roque-en-Provence raccordée sur la station de Roquesteron (CA Préalpes d'Azur), leurs stations d'épuration sont entretenues par la CASA via le marché de prestations d'exploitation de la Direction Assainissement.



Carte récapitulative des unités de collecte et de traitement



LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

1. LES MISSIONS DU SERVICE

Le service a pour mission de mettre en œuvre la politique d'assainissement fixée par le Conseil Communautaire.

A cette fin, la CASA a mis en place une direction structurée avec des compétences internes, à même d'assumer pleinement son rôle d'autorité organisatrice.

La Direction Assainissement possède les ressources et compétences lui permettant d'assurer la connaissance des installations, la planification de ses actions (schémas directeurs), le suivi des indicateurs de performance, le contrôle des installations privatives, ainsi que pour une partie de son territoire, la maintenance, l'exploitation et l'autosurveillance des installations.

La CASA s'appuie en outre sur des entreprises privées pour l'exploitation des réseaux et stations, d'une part sur les contrats de délégation de service préexistants, d'autre part sur des marchés de prestations de services, dans lesquels la Direction Assainissement est le donneur d'ordre et contrôle au quotidien les réalisations des prestataires.

Enfin, la capacité du service de porter la maîtrise d'œuvre d'opérations de travaux en interne est à même de garantir la bonne exécution des programmes de travaux. Le contrôle des travaux sous maîtrise d'œuvre externalisée pour les chantiers les plus complexes (stations d'épuration, postes de relevage, grands projets de réseau) bénéficie également des capacités d'étude de la Direction Assainissement.

2. L'ORGANISATION DU SERVICE

50 agents étaient en poste au 31 décembre 2021. Outre l'unité administrative et l'équipe de direction, 3 services techniques assurent la compétence assainissement.

Le Service d'Etudes et Travaux

Ce service a en charge :

- Les études relatives aux schémas directeurs et aux zonages d'assainissement,
- La mise à jour des données patrimoniales,
- Le développement du Système d'Information Géographique (SIG),
- Les réponses aux déclarations de travaux (DT) et aux déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT),
- La maîtrise d'œuvre (interne ou externalisée) des grands projets de travaux d'assainissement sur l'ensemble du périmètre de la communauté d'agglomération,
- Les études et le suivi des travaux de réhabilitation et d'extension de réseau (y compris la perception des frais de branchement lorsqu'ils ont été instaurés),
- La réalisation des travaux de renouvellement et d'extension de réseau des communes exploitées en DSP lorsqu'une surtaxe communale a été instaurée pour prendre en charge ces travaux,
- L'instauration des servitudes foncières,
- La relation de proximité avec les communes (services généraux et cabinets).

Le Service Exploitation des Stations, Autosurveillance et SPANC

Qui assure :

- L'entretien préventif et d'urgence, la maintenance et la modernisation des stations de pompage,
- La gestion des stations d'épuration (gestion des contrats, suivi de la bonne exploitation et des travaux),
- La supervision des installations,
- L'autosurveillance et le diagnostic permanent des réseaux et stations qui ont pour objectif principal d'assurer le bon fonctionnement de la collecte et du transport des effluents et la maîtrise des rejets polluants : missions de métrologie, campagnes de mesures, modélisation des réseaux, programmation des actions ;
- Le contrôle des rejets d'eaux usées non domestiques et assimilées (industriels, rabattement de nappe dans les chantiers de construction, etc.).

Ce service gère également le marché de prestations de service assurant les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : inventaire des diagnostics et contrôles d'entretien et de bonne exécution des installations d'assainissement privatives réalisés, perception des redevances.

Le Service d'Instruction et d'Exploitation des Réseaux

Qui a en charge :

- L'entretien des réseaux de collecte (curage préventif),
- Les investigations sur les réseaux d'assainissement et l'identification de sources de pollution éventuelles,
- Les interventions réalisées en urgence (débouchages, réparations, dépannages...),
- Les avis et conformités relatifs aux autorisations de construire,
- L'instruction et le suivi des demandes de branchement au réseau d'assainissement,
- La transmission des renseignements demandés lors des ventes immobilières,
- L'établissement et le suivi des autorisations de rejets non domestiques,
- La perception des taxes instaurées (participation de financement de l'assainissement collectif, frais d'enquête de branchement, pénalités pour non-conformités),
- La relation de proximité avec les services techniques des communes et les usagers.

3. LES MODES DE GESTION

L'exploitation des installations est réalisée soit en délégation de service public, soit en régie, par l'intermédiaire de marchés de prestations de services ou directement par la régie de l'assainissement.

Certains secteurs du territoire intercommunal sont par ailleurs gérés pour tout ou partie du service public d'assainissement par des syndicats :

- Syndicat Intercommunal Estéron Var Inférieur (**SIEVI**)
- Syndicat Intercommunal pour l'Extension et la Gestion (**SIEG**) de la station d'épuration des Bouillides
- Syndicat Mixte fermé de la Station d'Epuration de Cagnes-sur-Mer (**SYMISCA**)

Les cartes présentées en pages suivantes précisent au 01/01/2022 les modes de gestion mis en œuvre pour les 2 composantes de la compétence Assainissement :

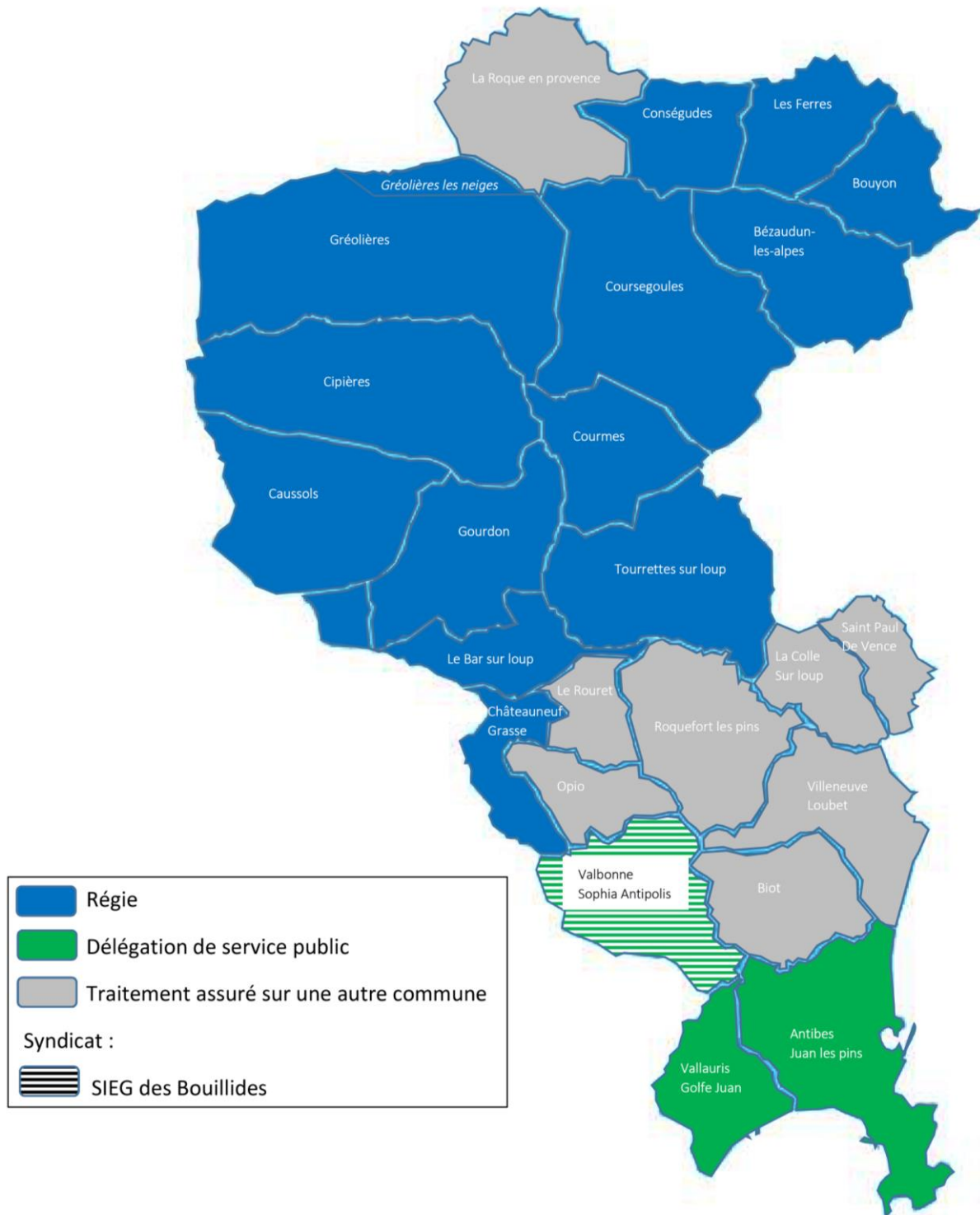
- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées

Le tableau de l'**Annexe 4** récapitule les différents contrats d'exploitation et modes de gestion.

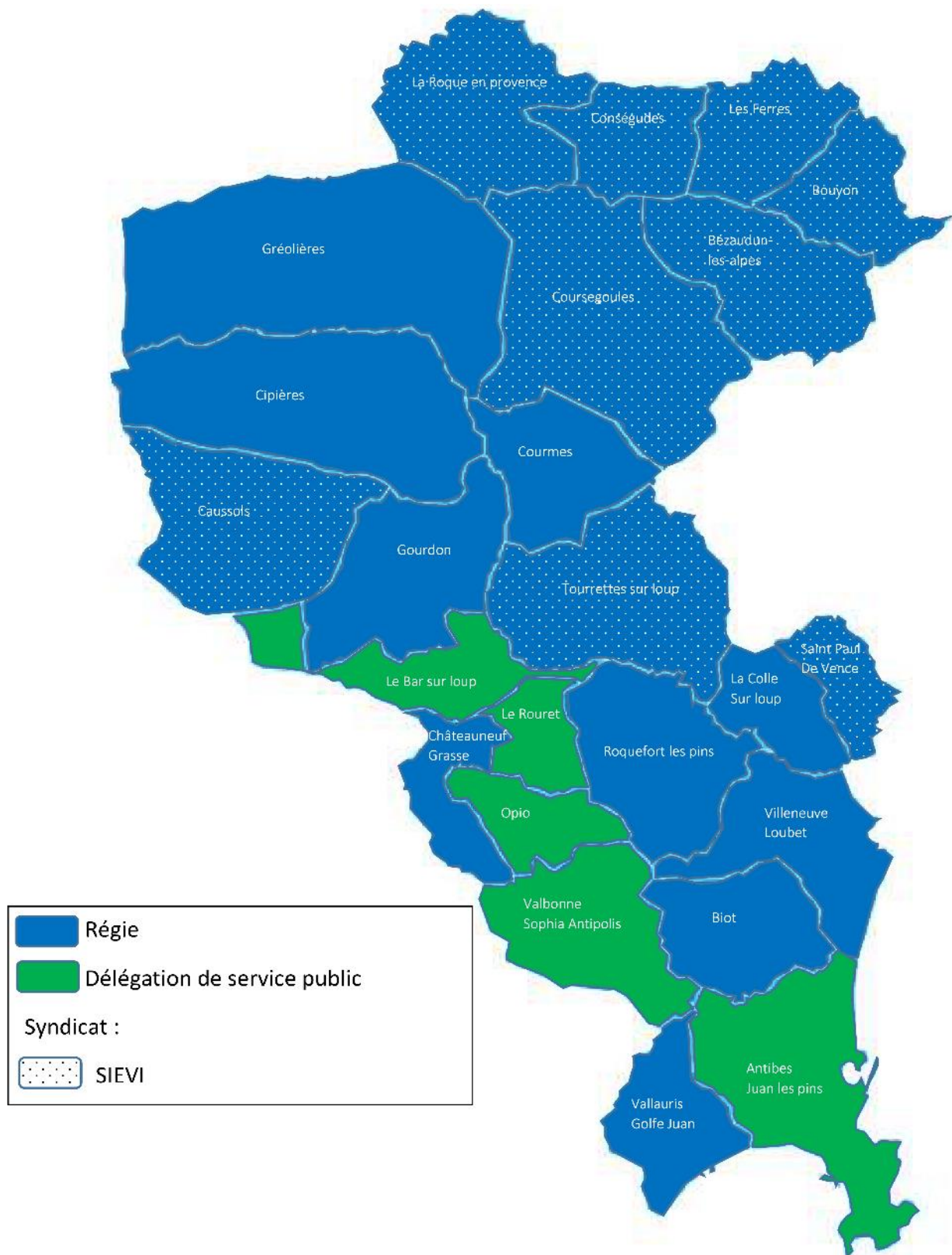
Assainissement Collectif : Collecte des eaux usées



Assainissement Collectif : Traitement des eaux usées



Assainissement Non Collectif





LES PERFORMANCES ET PRINCIPALES REALISATIONS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. LES PERFORMANCES DES STATIONS D'EPURATION

Rendements des stations d'épuration soumises à autosurveillance (capacité supérieure à 2 000 Equivalents-Habitants)

			DBO5	DCO	MES	NGL	Pt
Limites réglementaires			80%	75%	90%	70%	80%
	Filière	Capacité	Moyenne journalière				
Antibes	MBBR	245 000 EH	92,1%	85,4%	91,4%	18,4%*	77,8%*
Châteauneuf-Grasse	Boues activées	2 500 EH	97,0%	92,0%	97,0%	74,3%	86,1%
Le Bar-sur-Loup	Boues activées	4 000 EH	97,7%	93,2%	95,6%	85,9%*	49,5%*
Tourrettes-sur-Loup	Lits bactériens	2 000 EH	92,4%	82,3%	92,2%	40,7%*	31,2%
Vallauris-Nobilis	BIOFILTRES	64 400 EH	92,0%	88,0%	92,0%	*	*

* Pas d'objectifs d'abattement dans l'arrêté

Bilans d'autosurveillance 2021 des stations d'épuration du haut pays (capacité entre 120 et 1000 Equivalents-Habitants)

			DBO5	DCO	MES
Bilans réalisés en 2021			60%	60%	50%
	Filière	Capacité	Moyenne journalière		
Bouyon	Boues aérées type Oxyfix	500 EH	94,0%	95,0%	99,0%
Cipières	Filtres plantés de roseaux	750 EH	91,0%	96,0%	99,0%
Conségudes	Biodisques	250 EH	90,0%	92,0%	97,0%
Courmes	Filtres plantés de roseaux	120 EH	98,0%	93,0%	98,0%
Coursegoules	Lit bactérien faible charge	500 EH	88,8%	84,8%	88,2%
Gréolières Village	Biodisques	500 EH	87,0%	75,0%	84,0%
Gréolières Les Neiges	Lit bactérien	1000 EH	66,0%	20,0%	89,0%
Les Ferres	Filtres plantés de roseaux	150 EH	94,0%	95,0%	99,0%

Les performances épuratoires 2021 des stations d'épuration exploitées en régie sont conformes aux exigences réglementaires fixées ; exceptées celles de la Station d'épuration de Gréolières-les-neiges dont la gestion a été confiée à la régie le 01/07/2021 (Démarrage des travaux de reconstruction prévu en fin d'année 2022)

Quantités et destinations des boues des stations d'épuration

(soumises à autosurveillance)

	Tonnage	Destination			
	(en tonne de MS)	Incinération	Compostage	Centre d'enfouissement technique	Epandage
Antibes	2 267		100%		
Le Bar-sur-Loup	18		100%		
Châteauneuf-Grasse	12		100%		
Tourrettes-sur-Loup	1		100%		
Vallauris-Nobilis	521		100%		
Gréolières-Les-Neiges	10		100%		

Données de fonctionnement des stations d'épuration soumises à autosurveillance :

Stations d'épuration	Vallauris	Châteauneuf-Grasse	Antibes	Le Bar sur loup	Tourrettes-sur-loup
Volume moyen admis 2021 (m3/j)	6727	344	24716	303	220
Débit nominal de traitement (m3/j)	15800	450	44772	800	842
Charge hydraulique de l'usine (%)	43%	76%	55%	38%	26%
Charge moyenne polluante 2021 (Kg DB05/j)	942	49	4675	68	37
Charge nominale de traitement (Kg DB05/j)	3864	135	14700	216	120
Charge polluante de l'usine (%)	24%	36%	32%	31%	31%
Volume by-passé avant traitement en 2021	4493	0	0	377	0
Volumes admis en tête de station d'épuration	2455304	125612	9021266	110595	80401
Rejets by-passés avant traitement (%)	0,2%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%
Valeur réglementaire maximale (%)	5%	5%	5%	5%	5%
Nombre de bilans d'autosurveillance réalisés en 2021	98	13	252	13	13
Nombre de bilans d'autosurveillance conformes	98	13	252	13	12
Conformité des performances épuratoires (%)	100,0%	100,0%	100,0%	100%	92%

Les évènements notables de l'année 2021

L'année 2021 a été marquée par le changement du mode de gestion de la **station d'épuration de Gréolières-les-neiges** au terme du contrat de délégation service public qui était confié à la société SUEZ Eau France. Cette unité de traitement est ainsi exploitée par la régie depuis le 1^{er} juillet 2021.

Les études relatives à la reconstruction de cet ouvrage de traitement se sont par ailleurs poursuivies en 2021.

Afin d'optimiser la gestion des stations d'épuration de **Châteauneuf-Grasse** et de **Tourrettes-sur-Loup**, la CASA a par ailleurs décidé de confier leur exploitation par accord-cadre de prestations de service à un opérateur unique, SUEZ Eau France, au 1^{er} octobre 2021.

Ainsi les boues de la Station d'épuration de Tourrettes-sur-Loup qui ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'un atelier de déshydratation propre, sont à présent acheminées sur la Station d'épuration de Châteauneuf-Grasse pour être déshydratées puis évacuées pour valorisation agricole en centre de compostage.

Conformément aux dispositions réglementaires édictées, un **audit des systèmes d'autosurveillance des stations d'épuration de plus de 2 000 Equivalents Habitants** a été réalisé en 2021 par un organisme indépendant. L'ensemble des dispositifs a été validé avec les notes suivantes : Antibes (9,7/10), Vallauris (10/10), Bar Sur loup (8,8/10), Châteauneuf-Grasse (9,7/10), Tourrettes-sur-Loup (8,1/10)

La Direction de l'Assainissement a également assuré le suivi des travaux de reconstruction de la station d'épuration de **Gourdon**.

Sur les stations d'épuration d'Antibes et de Vallauris, l'année 2021 a été marquée par des travaux de renouvellement des installations soutenus et des performances épuratoires très satisfaisantes.

En raison des contraintes d'hygiénisation des boues avant épandage sur sols agricoles liées au risque COVID-19, les exploitants ont encore cette année privilégié des filières de compostage pour l'évacuation et la valorisation des boues d'épuration produites.

La CASA a par ailleurs financé en 2021 un **traitement innovant de désinfection des eaux traitées** de ces deux stations d'épuration avant rejet en mer. Il consiste à injecter un désinfectant de contact, l'acide performique, à l'efficacité antibactérienne reconnue et parfaitement inoffensif pour le milieu marin, sa faune et sa flore. Le but de ce traitement préventif, mis en œuvre du 1^{er} juin au 30 septembre est d'éliminer le risque de contamination des eaux de baignade littorales par les eaux usées traitées rejetées au milieu par les émissaires en mer des stations d'épuration. Au regard de son efficacité, ce traitement sera reconduit en 2022.

2. L'AUTOSURVEILLANCE ET L'AMELIORATION CONTINUE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

L'autosurveillance, les diagnostics permanents et périodiques des systèmes d'assainissement constituent des obligations réglementaires à la charge des collectivités et EPCI (arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020).

Ces autocontrôles visent une meilleure maîtrise des rejets dans le milieu naturel et une connaissance approfondie des systèmes d'assainissement dans l'optique de leur amélioration continue.

Autosurveillance des ouvrages de surverse

La Direction Assainissement est tenue de surveiller en continu les rejets dans le milieu naturel (par les déversoirs d'orage) et d'estimer les charges polluantes déversées.

Concrètement, cette autosurveillance exige :

- D'instrumenter par des capteurs de mesure débitmétrique, les ouvrages de déversement (déversoirs d'orages et surverses des postes de refoulement) afin de quantifier les volumes d'effluents rejetés dans le milieu naturel,
- En fonction de l'importance de l'ouvrage de déversement, de mettre en place un dispositif adapté permettant d'évaluer la qualité de l'effluent rejeté dans le milieu naturel.

Les bénéfices pour le service rendu et la protection de l'environnement sont multiples :

- Meilleure connaissance du fonctionnement des réseaux d'assainissement,
- Optimisation de l'exploitation des réseaux et postes de relevage,
- Amélioration et réduction des volumes de rejets au milieu naturel,
- Réduction de l'impact sur le milieu récepteur,
- Programmation des investissements mieux ciblée.

Actuellement, **21** sites permettent de mesurer en continu les volumes d'eaux usées déversés exceptionnellement en mer et dans les cours d'eau :

- **17** sites sont gérés en régie,
- **4** sites sont exploités par des délégataires de service public ou syndicats.

A noter que 4 points complémentaires implantés sur le réseau de transport raccordé à la station d'épuration des Bouillides (Valbonne) font l'objet d'une autosurveillance menée par le Syndicat Intercommunal pour l'Extension et la Gestion de la Station d'épuration des Bouillides.

Conformément à la réglementation, dès connaissance de déversements dans le milieu naturel, des rapports de déversement (durée et volume) sont transmis sous 48h aux services de la Police de l'eau et de l'Agence de l'eau. Des rapports mensuels et annuels synthétisant l'ensemble des déversements mesurés sur le territoire font également l'objet de transmission à ces deux services.

Volumes déversés par les réseaux en 2021

Système d'assainissement d'Antibes-Biot

Sur le système d'assainissement d'Antibes-Biot, la filière de traitement des eaux parasites de temps de pluie, est un des éléments déterminants pour la protection des eaux de baignade.

Les eaux claires parasites qui étaient auparavant rejetées directement en mer pour protéger l'étage biologique de la station d'épuration, sont aujourd'hui en partie traitées (élimination de la pollution particulaire). La filière permet ainsi de traiter jusqu'à 30 000 m³/jour (3 000 m³/h durant 10 h consécutives) les flux d'eaux claires d'origine pluviale collectées, y compris les premiers flux les plus pollués (lessivage des sols et des réseaux).

Sur le système d'assainissement d'Antibes, moins de **20 000 m³** ont été déversés au milieu naturel en 2021, contre 49 000 m³ en 2020.

Système d'assainissement de Châteauneuf-Grasse

Sur la station de Châteauneuf, le bassin-tampon en entrée de l'ouvrage a permis d'éviter tout déversement par temps de pluie.

Système d'assainissement de Bar sur loup

Sur la station de Bar sur loup, 377 m³ ont été déversés sans traitement dans le loup par temps de pluie.

Système de transport intercommunal CASA (Système d'assainissement Cagnes sur mer)

Sur le système de transport intercommunal acheminant les eaux usées des communes de **Villeneuve Loubet, Saint Paul de Vence** et de **la Colle sur loup** à la Station d'épuration de Cagnes-sur-Mer, trois Déversoirs d'Orage soumis à autosurveillance sont implantés dans sa partie terminale : DO PR Pont Du Loup, DO PR Ferrayonnes et DO Liberté (Villeneuve Loubet). Ils permettent de limiter les surcharges hydrauliques de la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer par temps de pluie.

En 2021, **9500 m³** ont été déversés au milieu naturel au droit de ces trois déversoirs d'orage par temps de pluie soutenue. La réduction des eaux claires parasites à l'origine de ces déversements constitue une priorité de la CASA sur ce secteur de collecte et un plan d'action sera mis en œuvre dès 2022 (Travaux d'urgence dédiés à la suppression d'eaux claires parasites, campagne de mesure générale permettant d'identifier les secteurs prioritaires d'intervention futurs).

Système de collecte des eaux usées de Valbonne

9 100 m³ ont été déversés sur le système de collecte des eaux usées de Valbonne dont 4 095 m³ sur le poste de relevage des eaux usées Le Bruguet et 5 005 m³ sur celui de Malausse.

Système de collecte des eaux usées de Vallauris

910 m³ ont été déversés sur le système de collecte des eaux usées de Vallauris au droit du poste de relevage des eaux usées Puissanton situé dans la partie Nord de la commune.

4 493 m³ ont été par ailleurs déversés en tête de la station d'épuration Nobilis au droit du poste de relevage des eaux usées Lavoir.

Autosurveillance des ouvrages de collecte : le diagnostic permanent

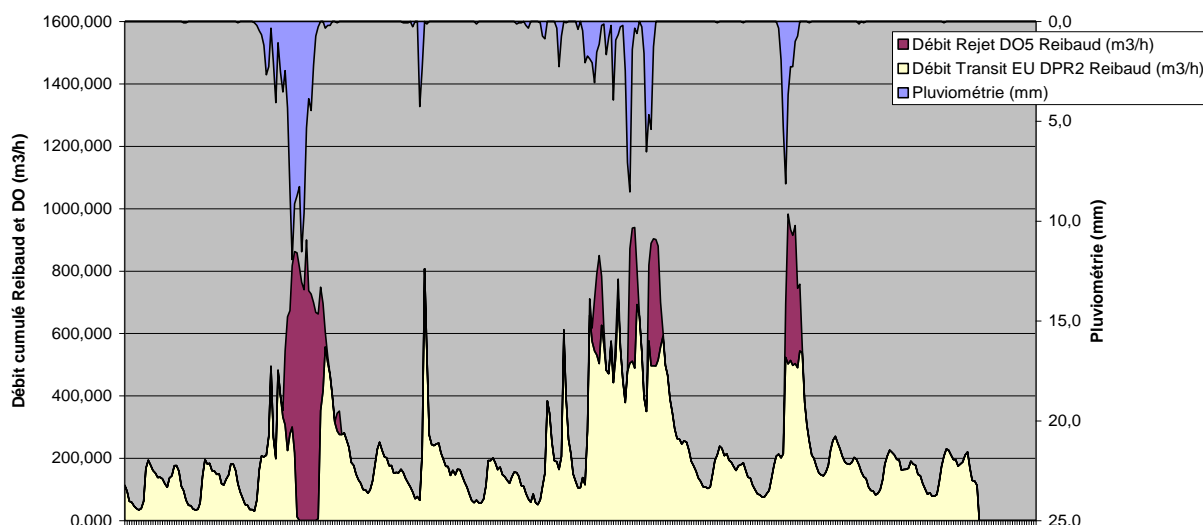
La CASA a par ailleurs instrumenté de nombreux sites de mesures dans les ouvrages de collecte des eaux usées afin d'assurer le diagnostic permanent des réseaux d'assainissement.

Ce diagnostic permet notamment de connaître en continu le fonctionnement précis des réseaux d'assainissement, d'en exploiter les données afin de repérer les dysfonctionnements ou anomalies et de déterminer les volumes d'eaux claires parasites (apports d'eaux dus aux défauts d'étanchéité des canalisations et regards, et aux erreurs de branchement).

Au 31 décembre 2021, 30 points de mesures sont installés, majoritairement dans les réseaux d'assainissement des communes d'Antibes (16), Vallauris (7), Villeneuve-Loubet – réseau de transport de l'ex-SIA (3), Le Bar-sur-Loup (2) et Valbonne (2).

12 points complémentaires, implantés sur le réseau de transport raccordé à la station d'épuration des Bouillides (Valbonne), ont été par ailleurs instrumentés par le Syndicat Intercommunal pour l'Extension et la Gestion (SIEG) de la station d'épuration des Bouillides.

A ces dispositifs de mesures hydrauliques viennent s'ajouter 4 pluviomètres localisés sur les principaux bassins versants de la Ville d'Antibes (3) et Vallauris (1), permettent de mesurer en continu les cumuls de précipitations et ainsi l'impact des précipitations sur le fonctionnement des réseaux d'eaux usées



Inspections de réseaux

- **14,2 km** de réseaux ont été inspectés par caméra pour évaluer leur état :
 - 4 685 mètres-linéaires de réseau sur le périmètre exploité en régie,
 - 9 472 mètres-linéaires de réseau sur les périmètres délégués, dont 4 km sur la commune de Valbonne, 2,5 km sur la commune de Vallauris (2,4 km d'ITV réalisés par la direction de l'assainissement de la CASA dans le cadre de travaux) et 2 km sur la commune de Châteauneuf-Grasse
- **3 753 ml** ont fait l'objet de tests à la fumée sur le périmètre exploité en régie pour repérer les erreurs de branchement. Sur les 117 branchements existants contrôlés, 86 étaient conformes et 31 ont fait l'objet d'une procédure de mise en conformité.

Conformité des systèmes d'assainissement de la CASA

Au titre de l'année 2021, la plupart des agglomérations d'assainissement de la CASA ont été déclarées conformes.

En raison de l'obsolescence de leur système de traitement, les agglomérations de **Gréolières-les-neige** et de **Gourdon** restent classées non-conformes. Les travaux de reconstruction des stations d'épuration envisagées permettront à terme de lever les non-conformités établies.

En date du 15 septembre 2021, la DDTM a par ailleurs adressé à la CASA un rapport de manquement relatif à la saturation hydraulique générale de la **station d'épuration de Tourrettes-sur-Loup**.

Cette situation est intégralement liée à l'importance des eaux claires parasites permanentes (eaux de nappe) et pluviales (défauts de raccordement) collectées sur le système d'assainissement. En effet, on remarque, après analyse des conditions de fonctionnement de la station d'épuration, que les charges polluantes admises sont à contrario largement inférieures aux capacités de traitement.

L'agglomération d'assainissement a été classée non-conforme au titre de l'exercice 2021.

Afin de lever au plus vite cette non-conformité et avec l'assistance de la DDTM, un plan d'action, mis en œuvre dès le dernier trimestre 2021, a été élaboré par la direction d'assainissement de la CASA :

- Organisation de visites nocturnes sur l'ensemble du réseau en vue d'identifier les sources d'eaux claires parasites permanentes (ECP) : infiltrations d'eaux de nappe, relevage et rejets délictueux d'eaux d'infiltration de sous-sols aménagés;
- Investigations approfondies sur les zones d'infiltration d'ECP identifiées : Inspections télévisées, diagnostics de raccordement, tests fumigènes, etc.
- Organisation de campagnes de tests fumigènes en vue d'identifier les défauts d'étanchéité et de raccordement à l'origine d'infiltrations d'eaux claires parasites météoriques (ECPM) : défauts d'étanchéité du réseau de collecte des eaux usées, défauts de raccordement d'équipements de collecte des eaux pluviales (publics ou privés);

- Suppression des zones d'infiltration identifiées: Travaux de réparation, de renouvellement ou de réhabilitation de réseaux publics, mise en conformité des raccordements au réseau d'assainissement.

Ces interventions seront poursuivies en 2022 et des réunions de calage seront régulièrement organisées avec la DDTM.

En vue d'améliorer le fonctionnement du **réseau intercommunal de transport des eaux usées de St Paul de Vence, La colle sur loup et Villeneuve Loubet** et réduire ses impacts négatifs sur la **station d'épuration de Cagnes-sur-Mer**, plusieurs actions ont été menées par la CASA en 2021 :

- **Entretien général des canalisations** : Curage intégral des réseaux de transport, soit plus de 9 km de réseaux au mois de **Mai 2021**
- **Ajout d'un point d'injection de Nitrate de Calcium temporaire** sur un poste de relevage des eaux usées de Villeneuve Loubet (PR Marina Baie des Anges) en vue de réduire les dégagements d'H₂S en entrée de Station d'épuration - **Juin 2021**
- **Mise en place de variateurs de vitesse** sur les pompes de relevage des postes Pont du Loup et Centre Nautique afin de réduire le temps de séjour de l'effluent dans le système de collecte, les phases d'anoxie à l'origine de production d'H₂S, et les à-coups hydrauliques sur la station d'épuration, notamment par temps de pluie - **Octobre 2021**

Un programme d'action spécifiquement dédié à la lutte contre les eaux claires parasites sera par la suite mis en œuvre à compter de 2022 :

- Travaux de première urgence sur des secteurs identifiés comme sujets à d'importantes infiltrations d'eaux claires parasites
- Lancement d'une nouvelle campagne générale de mesure sur le réseau de transport et les réseaux de collecte des trois communes desservies
- Installation d'un point de mesure de diagnostic permanent permettant de compléter le dispositif de suivi de l'efficacité des actions entreprises sur les trois communes.

3. L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE COLLECTE

Les indicateurs d'activités

65 889 mètres-linéaires ont fait l'objet d'un hydrocurage préventif (soit **11,6 %** du linéaire de patrimoine intercommunal à entretenir) :

- **35 900** mètres-linéaires sur les périmètres exploités en régie, dont plus de **20 700** mètres réalisés avec les véhicules d'hydrocurage propres à la régie et conduisant à l'évacuation de **190** tonnes de matières de curage des réseaux et **375** tonnes de matières de curage des postes de relevage.
- **29 989** mètres-linéaires sur les périmètres délégués et **43** opérations de curage complémentaires **66** menées sur les postes de relevage.

Les tableaux fournis en **Annexes 5a et 5b** présentent la répartition de ces interventions à l'échelle du territoire.

Les stations de pompage du périmètre de la régie ont fait l'objet de **604** interventions d'entretien et de contrôle courant, et **887** interventions de maintenance électromécanique conduisant aux renouvellements suivants :

- 7 pompes (dont 4 à Antibes et 3 à Villeneuve-Loubet),

- 9 équipements électriques,
- 9 accessoires hydrauliques.

Sur les périmètres délégués, 3 pompes ont été renouvelées dont 2 à Vallauris et 1 à Valbonne.

L'astreinte

Afin d'assurer la continuité du service public et de veiller au bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement, les services de la régie d'assainissement disposent d'une astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

L'équipe hebdomadaire assurant les astreintes est composée de 10 agents :

- 1 agent assurant la coordination des interventions,
- 5 agents pour les interventions sur les réseaux,
- 3 agents pour les interventions sur les stations de pompage,
- 1 agent pour les interventions liées aux travaux.

L'ensemble du personnel d'astreinte intervient en urgence et hors heures ouvrées pour des opérations qui relèvent essentiellement de la sécurité et de la salubrité publique.

Les interventions d'urgence ont été au nombre de **622** (367 sur les réseaux et 255 sur les stations de pompage).

Sur les périmètres d'intervention délégués les contrats prévoient la mobilisation d'un personnel compétent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour toute intervention d'urgence propre à rétablir au plus vite la continuité du service public d'assainissement collectif.

146 interventions d'urgence ont été organisées en 2021 par les délégataires de service public mobilisés sur le territoire intercommunal.

Protection des eaux de baignade en bordure littorale

Une convention entre la CASA et la Ville d'Antibes a été par ailleurs établie par **délibération du conseil communautaire du 12 juillet 2021** pour l'entretien et la maintenance de stations et reprises des eaux d'étiage en bordure littorale en vue de la protection des zones de baignade.

Les prestations assurées par les services d'exploitation de de la direction de l'assainissement et financées par la Ville d'Antibes comprennent l'entretien, le contrôle et la maintenance courante des équipements électriques et électromécaniques de :

- **11** stations de pompage dites « d'étiage » mises en service uniquement pendant la saison estivale pour récupérer les eaux de lessivage des rues dès les premières pluies ou les eaux parasites et les détourner vers la station d'épuration,
- **38** points durs dont **13** équipés de vannes-clapets d'interception gravitaire des eaux pluviales.

4. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

Harmonisation des relations avec les usagers

En 2021, plusieurs délibérations sont venues fixer de nouvelles dispositions tarifaires et de fonctionnement communes sur l'ensemble du territoire intercommunal.

- **Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)** : Taux de participation et modalités d'application harmonisés,
- Institution de la **Participation aux Frais de Branchement** permettant à la CASA de réaliser d'office, dans le cadre de travaux d'extension du réseau public d'assainissement, les travaux d'établissement des branchements des nouveaux usagers dans l'optique d'une meilleure gestion de la voirie,
- **Adaptation des tarifs « Collectivité » de l'assainissement Collectif** aux enjeux d'exploitation et de gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement collectif des différentes communes membres avec pour objectif une harmonisation progressive des tarifs pratiqués et l'atteinte d'une tarification uniforme sur le territoire intercommunal
- **Réglementation des rejets d'eaux de rabattement de nappe en phase chantier au réseau public d'assainissement** dans le but de préserver la qualité des eaux de baignade des zones littorales et les milieux naturels sensibles.
- **Institution de mesures incitatives pour le raccordement ou la mise en conformité des branchements au réseau public d'assainissement collectif** avec l'adoption d'un taux de majoration de 100 % de la redevance assainissement applicable dans les cas suivants :
 - Dépassement du délai réglementaire de 2 ans fixé par l'article L.1331-1 du code de la santé publique pour la réalisation du raccordement effectif au réseau public de collecte des eaux usées
 - Non-conformité des dispositifs de raccordement établis, lorsque les défauts constatés sont de nature à porter atteinte directement ou indirectement au milieu naturel, à la sécurité du personnel d'exploitation et à l'intégrité des ouvrages publics de collecte et de traitement des eaux usées.

Adaptation des modes de gestion

La direction de l'assainissement de la CASA a repris en régie la gestion :

- De l'assainissement collectif et non collectif de la **Commune de BIOT** au **1^{er} janvier 2021**, au terme du contrat de délégation de service public qui avait été établi avec la SPL HYDROPOLIS
- De l'assainissement collectif de la station de sports d'hiver de **Gréolières-les-neiges** le **1^{er} juillet 2021**, au terme du contrat de délégation de service public qui avait été établi avec la Société SUEZ EAU France.

Pour optimiser l'exploitation des **Stations d'épuration de Châteauneuf-Grasse, Tourrettes-sur-Loup et de Bar sur loup** actuellement gérées par l'intermédiaire de trois accords-cadres de prestations de service et de permettre le financement de travaux d'amélioration des performances environnementales de ces ouvrages, il a été décidé par délibération du 13 décembre 2021 d'acter le principe de la concession de service public pour leur gestion future.

La procédure de consultation qui concernera ces trois ouvrages sera mise en œuvre en 2022 pour un démarrage de la concession de service public en 2023 et une durée d'exécution de 7 années. Ce contrat comprendra notamment un plan de renouvellement des équipements visant leur pérennisation et leur fiabilisation, ainsi qu'un programme de travaux concessifs :

- Station d'épuration de Tourrettes-sur-Loup : Remplacement des matériaux de filtration du traitement biologique, Mise en place d'un atelier de déshydratation des boues d'épuration, modernisation des armoires de commande et de télégestion, travaux d'amélioration de l'arrivée des effluents.
- Station d'épuration de Bar sur Loup : Renouvellement complet du système d'aération du traitement biologique, Mise en place d'un atelier de désodorisation du site et adaptation des systèmes d'extraction de l'air vicié au niveau des ouvrages, insonorisation du local surpresseurs, travaux d'amélioration de l'arrivée des effluents
- Station d'épuration de Châteauneuf-Grasse : Modernisation du système d'homogénéisation des boues avant déshydratation et du système de lavage du bassin d'orage, amélioration du système de déphosphoration et lancement d'une étude pour la valorisation et l'utilisation des eaux traitées après traitement d'affinage.

Il a également été décidé de maintenir le principe de la délégation de service public pour l'exploitation de la **Station d'épuration et la gestion du service public d'assainissement non collectif d'Antibes** dont le contrat actuel arrive à terme le 31 décembre 2022.

La procédure de consultation qui concernera ces trois ouvrages sera mise en œuvre en 2022 pour un démarrage de la concession de service public au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 10 ans. Ce contrat comprendra notamment un plan de renouvellement des équipements d'épuration visant leur pérennisation et leur fiabilisation, ainsi qu'un programme de travaux concessifs :

- Réfection des ouvrages de génie civil de l'usine historique et mise en œuvre d'un système de traitement de l'Hydrogène sulfuré
- Réfection complète de la filière de traitement de l'air de l'usine historique
- Réfection complète du stockage et du chargement des boues d'épuration
- Augmentation des capacités de sécurisation électrique de l'usine
- Mise en place d'un traitement de désinfection des eaux traitées avant rejet en mer
- Renforcement des capacités de déshydratation des centrifugeuses existantes.

L'instruction et le contrôle des raccordements

551 avis sur la conception des nouveaux raccordements ont été émis en 2021 dont **343** sur le périmètre géré par la régie d'assainissement.

Sur le périmètre d'intervention de la **Direction de l'assainissement de la CASA** :

- 136 nouveaux raccordements sur réseaux existants ont été instruits,
- 22 nouveaux branchements ont été créés, notamment à l'occasion de travaux d'extension de réseaux,
- 93 conformités ont été délivrées à l'issue des travaux de création de branchements réalisés par les particuliers,
- 117 enquêtes réalisées à la demande des usagers, notamment le cadre de ventes de biens immobiliers.

Sur les **périmètres délégués** où sont confiés à titre exclusif la réalisation des branchements neufs aux délégataires de service public (notamment sur réseaux publics existants), **32** nouveaux branchements ont été créés.

287 enquêtes de conformité des branchements ont été par ailleurs menées avec un taux de conformité de **78 %**.

5. LES REALISATIONS

LES STATIONS D'EPURATION

RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE GOURDON

Les eaux usées de la commune de Gourdon sont majoritairement traitées par la station d'épuration du village.

La reconstruction de la station d'épuration a été engagée dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de la commune.

Cette opération comprend :

- La démolition de l'actuelle station d'épuration de 300 Equivalents-Habitants ;
- La construction d'une nouvelle unité de traitement de 500 Equivalents-Habitants :
 - Tamisage Automatique,
 - Flottateur à graisses,
 - Biodisques,
 - Bâche d'épaississement des boues avec sacs de déshydratation.

Après un travail complémentaire sur l'intégration paysagère des futurs ouvrages réalisé sous le contrôle de l'architecte des bâtiments de France, les pièces de la demande de permis de construire de la Station d'épuration ont pu être déposées en fin d'année 2020 et l'arrêté d'autorisation d'urbanisme a été délivré le **07/07/2021**.

Les opérations préalables à la construction ont ainsi pu être entamées : Travaux de débroussaillage et préparation de la zone de construction, préparation de chantier.

Les opérations de sécurisation de la falaise située en surplomb du projet, sur la parcelle d'un propriétaire privé riverain, doivent être réalisées avant le démarrage des travaux de construction (pose d'un filet de protection). Les démarches permettant de régulariser administrativement la situation avec le propriétaire concerné sont en cours.

Le budget total de l'opération est d'**1 millions d'euros TTC**. Le montant subventionné est de **640 000 €** (Agence de l'Eau / Département).



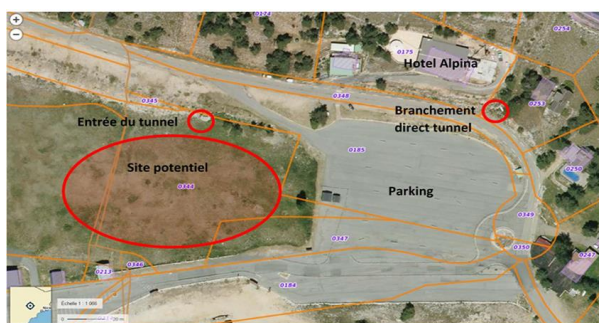
Schéma d'intégration et insertion paysagères de la nouvelle station d'épuration de Gourdon

RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE GREOLIERES-LES-NEIGES

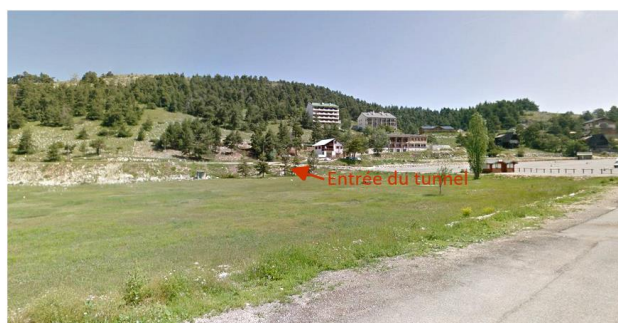
Suite à un rapport de manquement de la DDTM, la station d'épuration actuelle de Gréolières-les-neiges, totalement obsolète (lit bactérien hors d'état de fonctionnement), fait l'objet d'un projet de travaux de reconstruction, qui permettra de disposer à l'horizon 2024, d'un ouvrage conforme, facilement accessible et adapté au développement de la station de ski.

Les études préalables lancées en 2020 ont été poursuivies en 2021, avec notamment une étude hydrogéologique du secteur et un traçage du cheminement des molécules polluantes à partir du point de rejet actuel et à partir de l'embut de Gréolières (embut = entonnoir = ouverture créée par l'érosion de la roche au fond d'un poljé - dépression karstique - par lequel les eaux de surface peuvent s'évacuer) en vue d'évaluer l'impact du projet sur les Sources du Vegay.

Elles ont permis d'arrêter avec l'aval de l'ARS et de la DDTM après avis d'un hydrogéologue agréé diligenté par l'Agence Régionale de Santé, l'emplacement de la future station d'épuration, à proximité du tunnel abritant la canalisation actuelle de transfert des effluents qui pourra être réutilisée pour le rejet des eaux traitées.



Implantation du projet sur fond de plan cadastral (extrait IGN)



Photographie du site

Les études de projet ont ainsi pu être lancées :

- Etude géologique (contexte géomorphologique, géologique et structural du site d'implantation des futurs ouvrages d'épuration),
- Investigations géotechniques permettant de caractériser la présence de potentiels "vides" karstiques dans le terrain sous-jacent du projet, de dimensionner les ouvrages de soutènement, et d'étudier les dispositifs de gestion des eaux pluviales,
- Prospection géophysique pour caractériser précisément l'aléa karstique.
- Topographie du site,
- Diagnostics de la présence d'Amiante et de Plomb sur les ouvrages actuels appelés à être démolis.

Plusieurs actions sont prévues en 2022 afin de préparer le programme pour la consultation des entreprises d'un marché global de performance, qui permettra d'associer l'exploitation et la maintenance de la station d'épuration à la conception-réalisation du projet, et de remplir des objectifs chiffrés et mesurables de performance, en termes de niveau de rejet, de qualité de service, d'efficacité énergétique et d'incidence environnementale :

- Une campagne de mesures sur le système de collecte pour caractériser les charges hydrauliques et organiques générées par la station de ski en période de haute saison (vacances hivernales) et dimensionner la nouvelle station d'épuration ;
- Un diagnostic du réseau de collecte pour en vérifier l'état, y compris les branchements des particuliers et des établissements de bouche (présence de bac à graisses) ;
- Une inspection du tunnel et de la canalisation qu'il abrite ;
- Un rendez-vous avec l'ONF (la station actuelle à démolir se trouve en zone Natura 2000).

STATION D'EPURATION DE VALLAURIS

Les travaux réalisés en 2021 sur les installations exploitées par la Société SUEZ Eau France ont principalement concerné le renouvellement des canalisations de reprise de l'air vicié et des registres d'air neuf, des supports « nids d'abeille » et des crépines d'injection d'air de flottation des graisses du décanteur lamellaire B (décanteur A traité en 2020), du filtre de production d'eau industrielle, de l'unité de stockage et d'injection du polymère Eau et des variateurs de vitesse des pompes de rejet eaux traitées.

180 600 € ont été dédiés aux travaux de renouvellement des installations en 2021.

STATION D'EPURATION D'ANTIBES

Sur cette station d'épuration exploitée par la Société VEOLIA EAU, l'année 2021 a été principalement marquée par :

- D'importants travaux de curage et de nettoyage qui ont principalement concerné les ouvrages et canalisations d'épaississement statique, le PR Extérieur et le puisard sous-sol,
- Le nettoyage général des gaines de ventilation d'extraction et d'air neuf, des gaines de soufflage et climatisations des bureaux
- L'amélioration du système de raclage de fond du lamellaire n° 3 (kit chaîne remplacé par un kit à courroie crantée plus robuste), du système d'aération des graisses des deux dessableurs / déshuileurs (suppression de 14 crépines d'aération côté goulotte des graisses pour favoriser la flottation) et de la reprise des eaux de lavage du traitement biologique historique (reprise des soudures des siphons de vidange de 4 des 10 ouvrages)
- Le renouvellement d'équipements électromécaniques de la filière d'épaississement statique, des décanteurs lamellaires, du laveur de sables, de la production « Eau industrielle », des gavopompes de transport de boues et des centrifugeuses

326 300 € ont été dédiés aux travaux de renouvellement des installations en 2021.

A noter le 7 septembre au soir un départ de feu sur une des armoires électriques de l'usine historique, lié à un dysfonctionnement d'un variateur de vitesse, qui a généré une détection par un des capteurs incendie et l'appel de l'astreinte qui s'est rendu immédiatement sur place. Le feu ne s'est heureusement pas propagé davantage et la situation a pu être maîtrisée sans difficultés.

DESINFECTION DES EAUX TRAITEES REJETEES EN MER

En 2021, un traitement innovant de désinfection des eaux traitées des stations d'épuration de Vallauris et d'Antibes avant leur rejet en mer a été expérimenté.

Un désinfectant de contact, l'acide performique, à l'efficacité antibactérienne reconnue et parfaitement inoffensif pour le milieu marin, sa faune et sa flore a été ainsi mélangé aux eaux de sortie en vue d'abattre de **2 à 4 Logs** les charges bactériennes (E.Coli et Entérocoques) rejetées en mer du 1^{er} juin au 30 septembre 2021.

Ce traitement préventif vise l'élimination du risque de contamination des eaux de baignade littorales par les eaux usées traitées diffusées par les émissaires en mer et pouvant potentiellement impacter les côtes dans des conditions météorologiques et courantologiques particulières.

L'efficacité de ce traitement a pu être mise en évidence par des mesures réalisées directement dans le panache de diffusion en mer des eaux traitées de la Station d'épuration d'Antibes.

Ce traitement sera reconduit pour la saison estivale 2022.



LES STATIONS DE POMPAGE

TRAVAUX D'AMELIORATION DES POSTES DE TRANSFERT DES EAUX USEES VERS LA STATION D'EPURATION DE CAGNES-SUR-MER – VILLENEUVE-LOUBET

Ces travaux réalisés dans le courant de l'année 2021 ont concerné :

- **La Mise en place de variateurs de vitesse** sur les pompes de relevage des postes Pont du Loup et Centre Nautique afin de réduire le temps de séjour de l'effluent dans le système de collecte, les phases d'anoxie à l'origine de production d'H₂S, et les à-coups hydrauliques sur la station d'épuration, notamment par temps de pluie – **Octobre 2021**
- **L'ajout d'un point d'injection de Nitrate de Calcium temporaire** sur un poste de relevage des eaux usées de Villeneuve Loubet (PR Marina Baie des Anges) en vue de réduire les dégagements d'H₂S en entrée de Station d'épuration - **Juin 2021**

TRAVAUX DE L'ANCIEN POSTE ST BERNARD BAS A VALLAURIS

Dans la continuité de travaux de reconstruction du poste Saint Bernard achevés en 2020, le poste St Bernard « bas » chargé de reprendre les eaux usées en provenance du secteur des Clausonnes sous le pont de l'autoroute A8 et de les relever jusqu'au Poste St Bernard a été repris en 2021. Après désamiantage de l'ancien poste, le nouveau poste de relevage secondaire équipé de 2 pompes de 25 m³/h et sa chambre des vannes ont été mis en place. Les travaux ont été réalisés en juillet 2021.



ENFOUISSEMENT DU POSTE DE RELEVAGE DU PORT VAUBAN A ANTIBES

Dans le cadre de la modernisation du port d'Antibes, dit projet PORT VAUBAN 21, et de l'aménagement de l'entrée de port, il est prévu la construction d'un nouveau bâtiment appelé par l'aménageur « bâtiment/passerelle », aux abords directs du poste de relevage des eaux usées collectant les eaux usées des quartiers Nord-Est de la Ville et d'une partie de Biot et les refoulant vers la station Ilette.

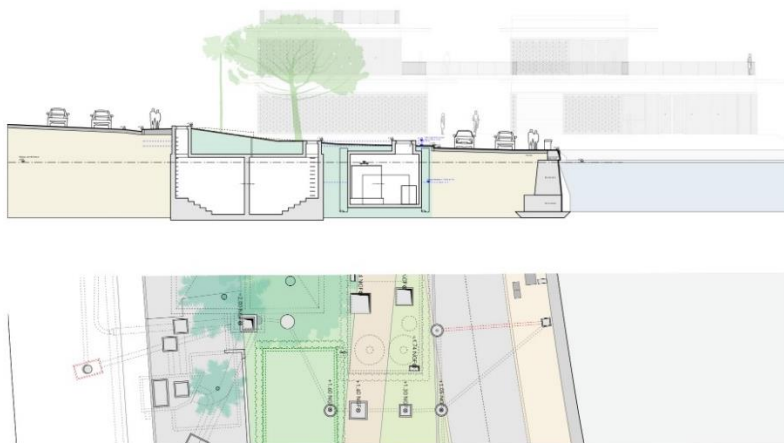
Pour l'ABF, afin d'être en cohérence avec l'aménagement paysager envisagé, le bâtiment/passerelle nécessite à minima l'enfouissement de l'émergence du poste.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance de cette station d'eaux usées dans le système d'assainissement de la Ville d'Antibes, il a été décidé d'intégrer au projet l'amélioration de ses performances par temps sec au regard de l'impact prévisible de l'application du PLU sur son fonctionnement futur, et par temps de pluie en vue de réduire les rejets des déversoirs d'orage implantés plus en amont sur le bassin de collecte.

Une attention particulière sera également portée sur la réduction des nuisances pouvant être générées par son fonctionnement.

Les études menées en 2021 étaient destinées à préparer le programme et à évaluer le coût des travaux de :

- Construction d'un nouveau local technique en sous-sol (environ 50 m² actuellement)
- Restructuration du poste lui-même en vue d'adapter son dimensionnement, et désodorisation.



Intégration du poste de relevage dans son environnement

Etudes de projet réalisées en 2021 :

- Investigations géotechniques permettant de dimensionner les ouvrages de soutènement, et de mesurer la hauteur de la nappe (biseau marin) ;
- Diagnostics de la présence d'Amiante et de Plomb sur les ouvrages à démolir ;
- Etude hydraulique et concertation avec l'équipe Projet de Port Vauban 21 ;
- Consultation de bureaux de contrôle technique et de coordinateurs SPS et désignation des prestataires de chaque mission,
- Rédaction de l'avant-projet et du projet.

En 2022, le projet sera poursuivi avec :

- L'établissement du Dossier Loi sur l'eau,
- La régularisation de l'occupation du domaine portuaire (convention),
- La rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises,
- La consultation et la désignation des entreprises de travaux,
- La constitution des dossiers de déclaration de travaux et du permis de démolir.

LES RESEAUX DE COLLECTE

AMELIORATION DU RESEAU AVENUE G. CLEMENCEAU A VALLAURIS

La CASA avait été alerté par la Commune de dysfonctionnements récurrents des branchements d'assainissement traversant la section hydraulique de l'ouvrage cadre pluvial, reliant le village de Vallauris au port de Golfe Juan, pour rejoindre le réseau public d'assainissement situé de l'autre côté de l'ouvrage (rive gauche) dans la dernière partie de l'avenue G. Clémenceau (intersection av. du tapis vert). Cette situation était à l'origine de casses fréquentes des conduites de raccordement et de pollutions à répétition de l'ouvrage pluvial acheminées en mer par temps de pluie. Des travaux de création d'une antenne de collecte des eaux usées ont été ainsi entrepris rive droite. Les 5 branchements concernés ont été repris et raccordés à un nouveau poste de relevage des eaux usées chargé de renvoyer les effluents vers le réseau public d'assainissement existant.

Les travaux entamés en fin d'année 2021 seront achevés au 1^{er} trimestre 2022.



AMELIORATION DES RESEAUX DU PARROU ET DE LA BRAGUE - VALBONNE

Chemin du Parrou : Ces travaux réceptionnés le 20/04/21 visent à mettre fin aux pollutions liées au mauvais état du tuyau situé en encorbellement du pont du chemin du parrou par temps de pluie (perforations, déversements dans la brague par orage). 35 mètres de réseaux ont été renouvelés et les regards identifiés comme défaillants ont été réhabilités. En vue de supprimer l'ensemble des déversements sur ce secteur, une restructuration plus en aval et une mise en conformité des parcelles raccordées en amont doivent être engagées. Des études et investigations complémentaires seront ainsi engagées en 2022.

Coût de l'opération : **22 013 €**

Réseau de la Brague : En début d'année 2021, des fuites ont été constatées sur la conduite des eaux usées longeant La Brague et collectant une grande partie des effluents valbonnais. Des diagnostics visuels puis des inspections télévisées ont été immédiatement entrepris.

Une première réparation par collier a été réalisée et 6 regards fuyards ont été étanchéifiés (Août - Septembre 2021). Après débroussaillage et contrôles complémentaires, des travaux de dévoiement, de réhabilitation ou de renouvellement devront être programmés en 2022.

Coût de l'opération : **118 553 €**



AUTRES TRAVAUX DE REPARATION ET DE RENOUVELLEMENT ENTREPRIS PAR LES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC EN 2021

	Montants Réparations / Renouvellement Réseaux	Montants Renouvellements Postes de Relevage	Montant Travaux de renouvellement par commune
Châteauneuf Grasse	4 530 €		4 530 €
Le Bar sur loup	12 527 €		12 527 €
Valbonne	130 526 €*	11 277 €	141 803 €
Vallauris	5 311 €	2 872 €	8 183 €
	152 894 €	14 149 €	167 043 €

* Travaux de la piste de la Béguine (réalisations 2020 – Report Comptable)

TRAVAUX D'EXTENSION, DE RENOUVELLEMENT ET DE REHABILITATION DE COLLECTEURS SUR LES COMMUNES D'ANTIBES, BIOT, CIPIERES, COURSEGOULES, LA ROQUE-EN-PROVENCE, LE ROURET, TOURRETTES-SUR-LOUP, VALBONNE, VALLAURIS ET VILLENEUVE-LOUBET ENTREPRIS PAR LA DIRECTION ASSAINISSEMENT DE LA CASA EN 2021

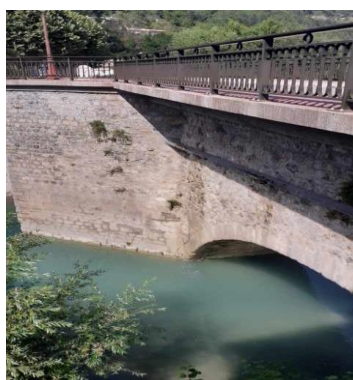
L'année 2021 a été marquée par d'importants travaux spécifiquement dédiés à la **protection des milieux**, et notamment engagés en vue de résorber des dysfonctionnements d'ouvrages d'assainissement observés ou historiques à l'origine de risques de dégradation de la qualité des milieux récepteurs :

- **Villeneuve Loubet** : Réhabilitation du réseau du Boulevard des Italiens et élaboration du projet de réhabilitation des réseaux du quartier des navigateurs, en vue d'améliorer le fonctionnement hydraulique des ouvrages, traiter d'importants secteurs d'apports d'eaux claires parasites et préserver le loup et les plages de Villeneuve Loubet de pollutions d'ouvrages d'assainissement
- **La Roque en Provence** : Réhabilitation du collecteur principal de transport des eaux usées de la commune de la Roque en Provence traversant en encorbellement le Pont de l'Estéron dont l'état de dégradation menacé d'impacter le cours d'eau.
- **Antibes** : Réhabilitation des réseaux du Boulevard Maréchal Juin au Cap d'Antibes et des réseaux de transport du vieil Antibes : Av. Tourraque, Maizière et Barquier et Square Albert 1^{er}. Le mauvais état de ces réseaux anciens avait en effet été diagnostiqué. Il était donc nécessaire d'entreprendre leur réhabilitation en vue d'assurer leur pérennité et de préserver les zones de baignade limitrophes de potentielles sources de pollution (Plages Gravette, Anse Ilette, Cap d'Antibes Ouest).

Ces actions de réhabilitation / renouvellement ciblées en bordure littorale seront poursuivies en 2022, notamment au droit de plages du Ponteil et de la Salis (Boulevard Leclerc et James Wyllie).



Réhabilitation du collecteur et renouvellement des branchement Bd Maréchal Juin - ANTIBES



Réhabilitation du collecteur
de la RD1
LA ROQUE EN PROVENCE



Réhabilitation du collecteur
du Bd des Italiens
VILLENEUVE LOUBET



Réhabilitation du collecteur
de la rue de la Tourraque
ANTIBES

Des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'eaux usées ont été parallèlement réalisés dans le but de résoudre des dysfonctionnements constatés, de répondre aux perspectives d'évolution démographique des communes ou à des objectifs d'amélioration du fonctionnement des systèmes de collecte.

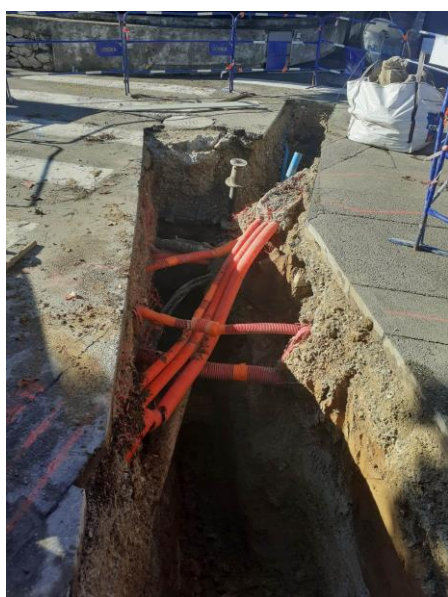
- **Valbonne** : Extension du réseau public d'assainissement collectif sur le chemin des Moulins sur 72 mètres linéaires, à proximité du cours d'eau La Brague et suppression d'un nœud hydraulique à l'origine de débordements par temps de pluie sur l'avenue de Pierrefeu
- **Vallauris** : Extension du réseau public d'assainissement collectif sur la rue Louce, les chemins des Pertuades et de Notre Dame, le Boulevard Super Cannes sur près de 263 mètres linéaires cumulés.
- **Tourrettes sur loup** : Extension du réseau public d'assainissement collectif sur la route des Gorges (60 ml) et la route de Vence (75 ml).



**Av. Aimé Bourreau
ANTIBES**



**Route des Gorges
TOURNETTES SUR LOUP**



**Rue Louce
VALLAURIS**



**Chemin des moulins
VALBONNE**

Le tableau suivant décrit de façon synthétique les différentes interventions achevées en 2021 :

	ml ou unité
Remplacement de réseaux	0
Réhabilitation de réseaux	3 184
Renouvellement de branchements	257
Réparations	24
Extensions de réseaux	757
Création de branchements	80
Création de regards	146
Etudes (investigations de terrain, levés topo...)	120

Le détail des travaux effectués est fourni en **Annexe 6**.

Renouvellement (RENOUV) et Réhabilitation (REHA) de collecteurs :

	Type de travaux	ml ou unité
ANTIBES		
Boulevard de la Garoupe (Finition d'enrobés)	RENOUV	
Boulevard Maréchal Juin (Branchements)	RENOUV	211
Boulevard Beau Rivage (Branchement)	RENOUV	2
Rue de l'oratoire (Branchement)	RENOUV	8
Rue de la république (Branchement)	RENOUV	3
Av Amiral de Grasse (Branchement)	RENOUV	5
bd Bacon (Branchement)	RENOUV	8
Rue de la Tourraque à Bd Foch - Collecteur	REHA	572
Av Barquier au Square Ilette - Collecteur	REHA	340
Boulevard Maréchal Juin - Collecteur	REHA	1872
BIOT		
Route d'Antibes (Branchement)	RENOUV	3
Route de la Mer - Collecteur et réparation	REHA	33
Rue des Roses - Collecteur et réparation	RENOUV	24
COURSEGOULES		
Chemin du Vieirou	REHA	78
CIPIERES		
Rue du Coulet (Branchement)	RENOUV	2
TOURRETTES SUR LOUP		
Rue de la Bourgades (Branchement)	RENOUV	6
Route de la Colle (Branchement)	RENOUV	113
LA-ROQUE-EN-PROVENCE		
Route Départementale 1	REHA	86
VALBONNE		
Avenue de Pierrefeu	REHA	31
VILLENEUVE-LOUBET		
Bd des Italiens - Collecteur	REHA	139
Route de la Colle (Branchement)	RENOUV	6
Avenue Fabre (Branchement)	RENOUV	2
EX SIA		
Av des Alpes (Cagnes-sur-mer)	REHA	28

Extensions de réseaux :

	Linéaire créé ml
ANTIBES Secteur Cap d'Antibes	
Av. Aimé Bourreau (Antiquité 2) Collecteur	315,5
Av. Aimé Bourreau (Antiquité 2) Création des branchements	14
Av. Aimé Bourreau à Av. des Chênes (Antiquité 2) Collecteur	77
Av. Aimé Bourreau à Av. Cuvier (Antiquité 2) Collecteur	29
BIOT	
Chemin de St Pierre - Création de branchements neufs	3
LE ROURET	
Chemin du Castelet (travaux préparatoires)	
TOURRETTES SUR LOUP	
Route des Gorges	60
Route de Vence	75
VALBONNE	
Chemin des moulins	72
VALLAURIS	
Chemin Notre Dame - Collecteur et branchements neufs	80
Rue Louce - Collecteur	63
Rue Louce - Création de branchements	5
Boulevard Super Cannes - Collecteur et branchements neufs	59
Chemin Pertuades - Collecteur	61
Chemin Pertuades - Création de branchements	5

6. LES ETUDES PROSPECTIVES

Schéma Directeur des Eaux Usées de Biot

L'étude menée pour établir le Schéma Directeur d'Assainissement de Biot a démarré en 2019, antérieurement au transfert de la compétence Assainissement à la CASA.

Elle a donc été poursuivie, et complètera utilement le schéma directeur qui sera lancé en 2022 à l'échelle du territoire de l'agglomération.

Cette étude a traité les différentes composantes du système d'assainissement collectif (réseaux, postes de relevage, procédures et points d'autosurveillance) en vue de lutter efficacement contre les pollutions et les infiltrations d'eaux claires parasites et d'accentuer le contrôle des rejets et des raccordements non domestiques.

Elle permettra d'établir un programme pluriannuel de diagnostic périodique visant la mise en conformité progressive des installations existantes, et de mener à bien un programme d'investissement en matière de renouvellement de réseaux ou d'extension du réseau public (actualisation de la carte du zonage Assainissement collectif/non collectif).

L'élaboration du programme d'investissement du schéma directeur sera menée en 2022. Il tiendra notamment compte des dernières modifications du PLU.

Une base de données informatisée complète et consolidée avec système d'information géographique (SIG) sera également constituée.

Schéma Directeur des Eaux Usées intercommunal

Un Accord Cadre d'assistance à Maîtrise d'ouvrage a été attribué en fin d'année 2021 notamment en vue de lancer l'élaboration de schémas directeurs intercommunaux en matière d'assainissement, d'eau potable et de gestion des milieux aquatiques et des inondations.

Les études du schéma directeur d'eaux usées intercommunal seront ainsi démarrées en 2022. Elles visent la définition d'un programme d'actions et de travaux pluriannuel en lien avec les objectifs de cohérence territoriale, de qualité de service et d'amélioration continue des performances sanitaires et environnementales des systèmes d'assainissement collectif et non collectif.

Différentes étapes seront nécessaires à l'élaboration du plan d'action intercommunal :

- Diagnostic de l'état initial, collecte des données et analyse critique des documents de planification existants,
- Définition et priorisation des enjeux territoriaux et actions à mener en lien avec les services communaux et les partenaires de la collectivité (DDTM, Agence de l'eau),
- Réalisation des études et campagnes d'investigation complémentaires adéquates,
- Elaboration d'un programme d'actions et de travaux pluriannuel sur l'ensemble du territoire intercommunal en vue d'améliorer les performances sanitaires et environnementales des systèmes d'assainissement et de répondre aux perspectives de développement du territoire intercommunal.

7. LES PARTENAIRES DE LA COLLECTIVITE

Plusieurs réunions ont été organisées au cours de l'année 2021 avec les services de la police de l'eau (DDTM06) et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse en vue d'évoquer la situation réglementaire des systèmes d'assainissement gérés par la CASA et leur analyse des données autosurveillance transmises au cours de l'exercice 2020.

Les programmes d'investigation et de travaux envisagés par la CASA pour entamer ou poursuivre l'amélioration continue des systèmes d'assainissement dont elle assure la gestion dans le respect de la réglementation ont été notamment discutés.

Le Schéma Directeur d'Assainissement intercommunal dont l'élaboration débutera en 2022 constituera à terme le socle de cette démarche prospective et évolutive.

Au cours de l'année 2021, les différents dossiers de subvention qui avaient été établis par les communes membres avant le transfert de compétence ont été clôturés. De nouveaux dossiers ont été par ailleurs présentés aux partenaires financiers de la CASA.

Plan Rebond et 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

Dans le contexte particulier lié à la crise sanitaire COVID-19, l'agence de l'eau a adapté et élargit temporairement ses règles d'intervention à l'occasion d'un appel à projets "Plan de rebond Eau, Biodiversité, Climat" permettant aux collectivités de présenter des projets en faveur de l'état des eaux et de la biodiversité qui n'auraient pas forcément bénéficié d'aides financières au titre du programme d'intervention classique de l'Agence de l'eau.

Ces opérations devaient néanmoins être mises en œuvre avant le 31 décembre 2021 pour être éligibles.

C'est ainsi que la direction de l'assainissement de la CASA a pu obtenir des aides financières pour les opérations suivantes :

- Reconstruction de la Station d'épuration de Gourdon : Aide de **106 970 €**
- Réhabilitation des réseaux du boulevard Maréchal Juin : Aide de **332 500 €**

Un dossier dédié à lutte contre les eaux claires parasites sur le réseau intercommunal des communes de Villeneuve Loubet, St Paul de Vence et La Colle sur Loup a été également déposé auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention.

Contrat de Territoire Urbain avec le Conseil départemental

Par délibération du 18 décembre 2020, le département a renforcé sa politique de solidarité territoriale par l'élaboration d'un Contrat de Territoire et d'une convention-cadre sur la période 2021-2026 avec les cinq EPCI Urbains (CASA, CAPG, CACPL, MNCA, CARF).

Ce Contrat de Territoire a vocation à générer un véritable effet de levier pour favoriser le développement durable des Alpes-Maritimes et vise à accompagner les grands projets d'investissement structurants en lien avec les grandes politiques départementales.

Les projets de la Direction de l'Assainissement de la CASA subventionnés sont ainsi les suivants :

- Reconstruction de la Station d'épuration de Gourdon : Aide de **249 800 €**
- Reconstruction de la Station d'épuration de Gréolières-les-Neige : Aide de **570 000 €**
- Reconstruction du poste de relevage Vauban - Antibes : Aide de **630 000 €**
- Etudes du Schéma Directeur d'Assainissement Communautaire : Aide de **240 000 €**

Des demandes d'aide complémentaires seront par ailleurs sollicitées auprès de l'état en 2022 au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

8. PERSPECTIVES

Concernant la Direction Assainissement de la C.A.S.A, les investissements futurs, études et travaux programmés dès 2021, sont fournis en **Annexe7**.

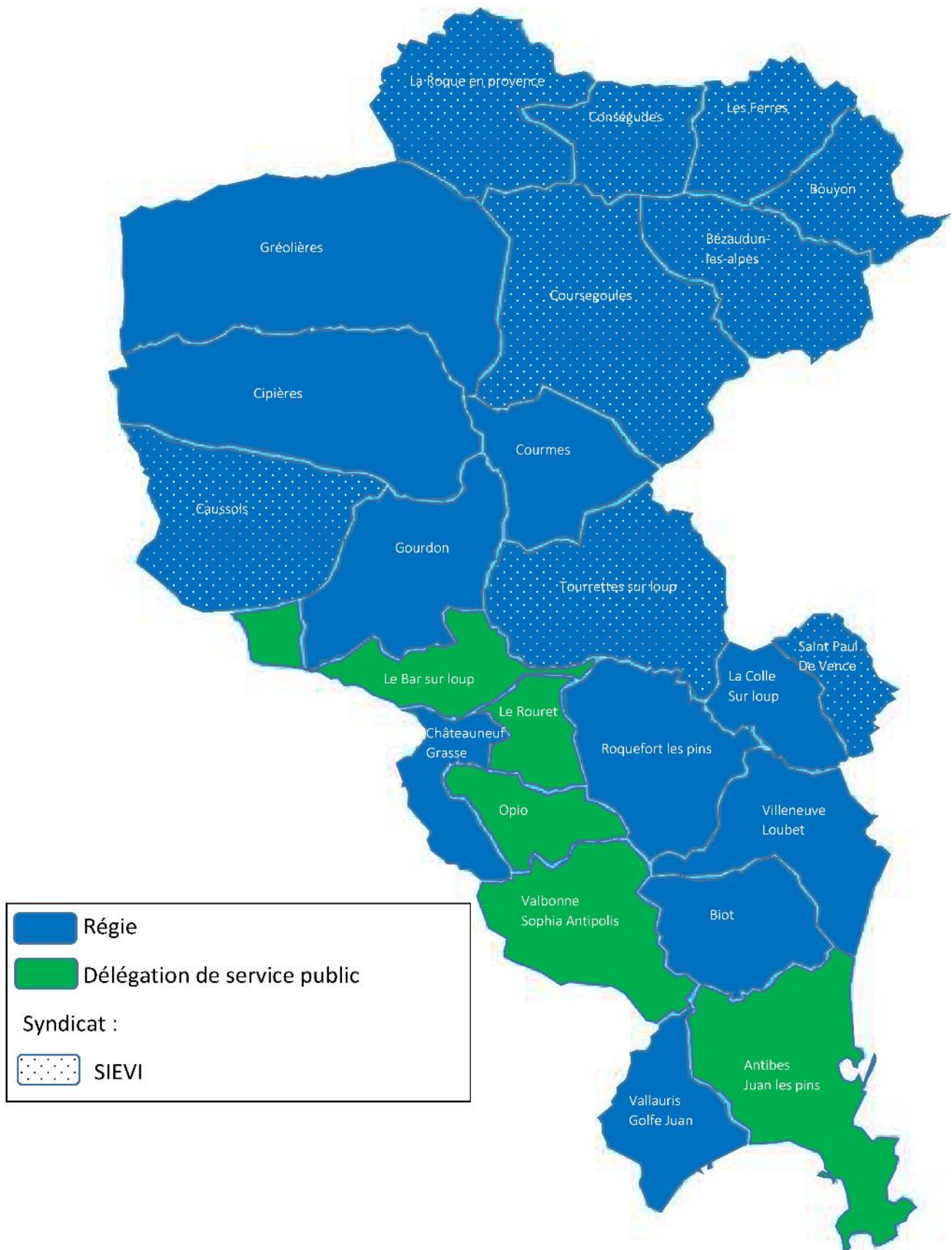
Concernant les périmètres délégués, les orientations concernent principalement la poursuite des programmes de renouvellement et de travaux neufs contractuellement fixés entre les délégataires de services et la CASA dans le but de préserver le patrimoine exploité et de l'améliorer progressivement dans le but dans limiter au maximum les impacts sanitaires et environnementaux.

Les objectifs des prochaines années de la Direction Assainissement de la C.A.S.A sont les suivants :

1. **Harmoniser les relations aux usagers sur l'ensemble du territoire en proposant un règlement de service unique** fixant les règles d'usage relatives aux branchements, à leur financement et à leur conformité.
2. **Lancer un schéma directeur d'assainissement à l'échelle du territoire avec un volet relatif au traitement et à l'élimination des sous-produits d'assainissement** (boues d'épuration, produits de curage, vidange de fosses), conformément au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Assainissement, accompagné d'un programme pluriannuel de travaux de mise en conformité ou d'adaptation de l'ensemble des ouvrages.
3. **Développer l'appui aux services sanitaires des communes pour la gestion des pollutions** générées par les rejets accidentels des particuliers.
4. **Maîtriser les effluents non domestiques et assimilés domestiques** rejetées par les établissements exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale (métiers de bouche notamment), pouvant endommager le système de collecte et/ou le système d'épuration des eaux usées (démarche répondant à une obligation réglementaire : l'article L.1331-10 du code de la santé publique impose à tout établissement de disposer d'une autorisation pour déverser ses eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte) : établissement de conventions de déversement précisant les modalités techniques, juridiques et économiques de chaque déversement et de son contrôle.
5. **Etudier la possibilité de réutiliser une partie des eaux usées traitées** pour des usages tels qu'irrigation, arrosage, nettoyage des réseaux.
6. **Participer au plan Climat-Energie** en réduisant l'impact des installations électromécaniques et électriques sur les émissions de CO₂ et accompagnant des projets de récupération de la chaleur des eaux usées.

LE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

1. LES MODES DE GESTION SUR LE TERRITOIRE DE LA CASA



2. LES CHIFFRES-CLES

LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

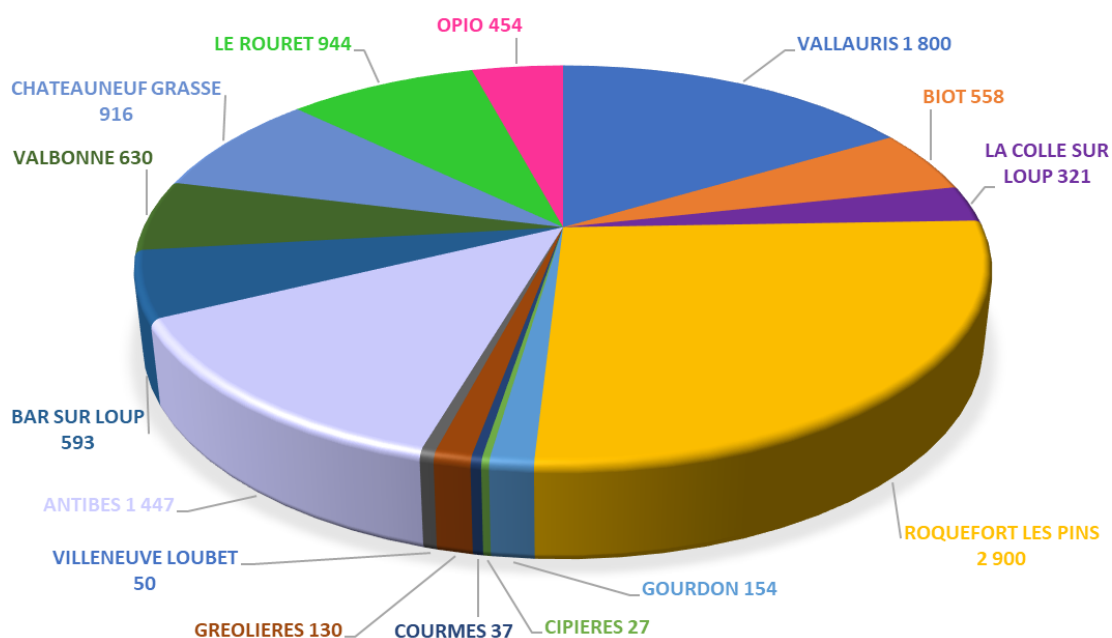
12 885 Installations recensées sur le territoire intercommunal

35 000 Population estimée sous assainissement non collectif

6 893 Installations gérées en régie par la CASA en 2021*

4 068 Installations gérées en Délégation de service public en 2021*

1 924 Installations gérées par le S.I.E.V.I.

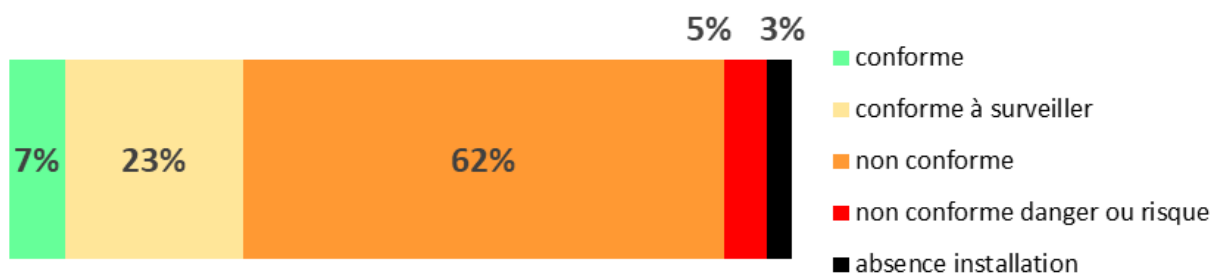


*La régie a assuré la gestion du Service Public d'Assainissement Non collectif de la Commune de Châteauneuf Grasse à compter du 30/06/2021, au terme du contrat de délégation de service public signé avec la société SUEZ Eau France. La gestion de ce service public sera de nouveau confiée à un délégataire de service public en 2022 (contrat multiservices : Eau potable et Assainissement).

LES CONTROLES REALISES EN 2021 SUR LE PERIMETRE DE LA CASA

Régie	Délégataires	Total	
285	215	500	Diagnostics de bon fonctionnement
174	80	254	Contrôles de conception
114	76	190	Suivis de réalisation

RESULTATS DE CONFORMITE DES CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT



3. LE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le contrôle de diagnostic des installations existantes permet de :

- Vérifier l'existence et la localisation des installations,
- Vérifier le bon fonctionnement et le bon entretien des installations, et repérer les défauts liés à la conception ou à l'usure des différents éléments de la filière,
- Evaluer les dangers vis-à-vis de la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement,
- Evaluer la non-conformité des installations.

Les observations réalisées au cours de la visite de contrôle sur le terrain sont consignées sur un rapport de visite adressé au propriétaire de l'installation.

Ce rapport évalue les dangers éventuels pour la santé des personnes et les risques de pollution de l'environnement présentés par les installations. En fonction du constat établi sur le terrain, l'avis pourra être favorable ou favorable avec réserves, défavorable ou défavorable avec pollution.

En cas d'avis défavorable avec pollution, le propriétaire est dans l'obligation d'engager les travaux dans les délais qui seront précisés dans le rapport.

Le contrôle de diagnostic lors d'une cession immobilière

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le rapport du SPANC est devenu une pièce obligatoire à fournir en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées.

Le propriétaire sollicite le SPANC pour un contrôle de diagnostic de son installation existante préalablement à la vente de son bien.

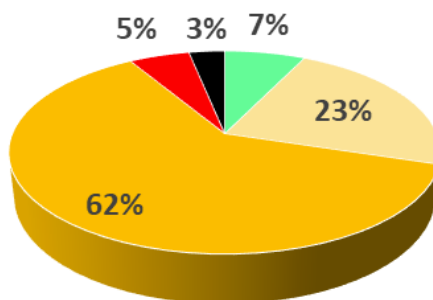
Conformément aux prescriptions du code de la construction et de l'habitation, en cas de présence d'une installation qualifiée de non conforme par le SPANC, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un **délai d'un an** après signature de l'acte de vente.

Les contrôles réalisés en 2021

Nombre de contrôles

Conformes	36
Conformes à surveiller	113
Non conformes	308
Non conformes danger ou risque	27
Absence d'installation	16
TOTAL	500

Résultats des contrôles de fonctionnement 2021



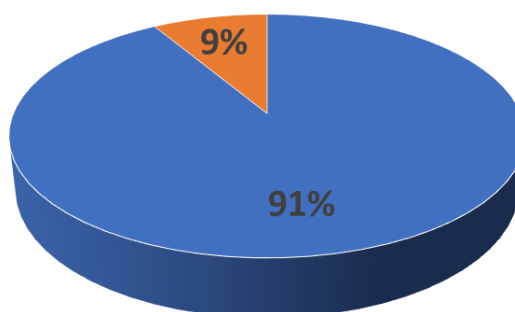
- conforme
- conforme à surveiller
- non conforme
- non conforme danger ou risque
- absence installation

Le **taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif** est le ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

Ce taux de conformité traduit donc la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser.

A défaut de pouvoir établir en 2021 ce taux de conformité sur l'ensemble des installations d'ANC recensées sur le territoire intercommunal gérées par la CASA, la base de données globale étant en cours de compilation et d'intégration sur le système d'information géographique de la Direction de l'Assainissement, il est établi ci-après sur la base des contrôles de bon fonctionnement réalisés en 2021.

Taux de conformité réglementaire des dispositifs d'assainissement non collectif (base contrôles réalisés en 2021)



- Installations conformes ou ne présentant pas de danger pour la santé ou l'environnement
- Installations non conformes et présentant un danger pour la santé ou l'environnement

4. LE CONTROLE DE CONCEPTION ET DE REALISATION

Les contrôles de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées visent à :

- Vérifier la conception de la filière d'assainissement envisagée et sa faisabilité, d'une part, sur dossier et, d'autre part, sur le terrain,
- Contrôler la bonne exécution des travaux de réalisation de l'installation nouvelle ou réhabilitée (fouille ouverte) en conformité avec la réglementation en vigueur.

A chacune des deux étapes, un avis est émis par le SPANC.

En cas d'avis défavorable sur la conception, le propriétaire ne peut réaliser les travaux projetés qu'après avoir présenté un nouveau projet et obtenu un avis favorable du SPANC.

En cas d'avis favorable sous réserve ou d'avis défavorable sur l'exécution, le compte-rendu du SPANC précise les aménagements ou modifications de l'installation à réaliser pour rendre les ouvrages conformes à la réglementation.

Les contrôles réalisés en 2021

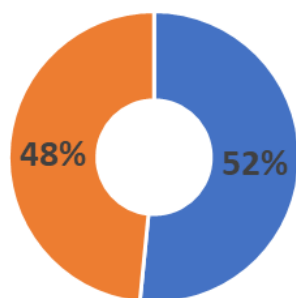
Nombre de contrôles Conception :

Réhabilitation suite non-conformité	174
Construction neuve	80
TOTAL	254

Nombre de contrôles Réalisation :

Réhabilitation suite à non-conformité	114
Construction neuve	76
Filières Classiques	61
Filières Agréées	129

Type de travaux



- Réhabilitation suite non-conformité
- Construction neuve

Type de filière



- Filières Classiques
- Filières Agréées

5. BILAN DES CONTROLES DU SPANC

Au-delà des données de contrôle reprises aux points précédents, les tableaux présentés en **Annexes 8a et 8b** reprennent l'ensemble des données 2021 par nature, mode de gestion et commune.

6. PERSPECTIVES

Les objectifs des prochaines années sont les suivants :

1. **Suivre les activités des délégués de service public** en charge de missions du SPANC sur le territoire intercommunal, favoriser la mise en conformité progressive du parc d'installations et veiller à l'élimination des installations présentant des risques sanitaires et environnementaux,
2. Harmoniser les relations aux usagers sur l'ensemble du territoire en proposant un **règlement de service unique** fixant ou rappelant les droits et obligations de l'utilisateur et du SPANC en ce qui concerne notamment les conditions d'accès aux ouvrages, leur conception, leur réalisation, leur fonctionnement, les conditions de paiement de la redevance d'assainissement non collectif,
3. Constituer une **base de données complète consolidée et reportée sur système d'information géographique** afin de faciliter le suivi et la mise à jour des données relatives au parc d'installations d'assainissement non collectif géré par la CASA,
4. Etablir un **programme pluriannuel de diagnostic périodique** visant la mise en conformité progressive des installations existantes, en partenariat avec les communes-membres détentrices du pouvoir de police sanitaire, dans le respect des exigences réglementaires fixées en matière de fréquence de contrôle (1 à 10 ans selon l'état de fonctionnement des installations) et des objectifs de performance sanitaire et environnementale de la collectivité.



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs de performance ont été définis. Il s'agit d'indicateurs permettant de suivre les différentes composantes du service et qui, pris dans leur ensemble, offrent une vision globale de ses performances. Il s'agit d'outils de pilotage facilitant l'inscription des services gestionnaires de l'eau et de l'assainissement dans une démarche de progrès.

Pour les usagers, ils constituent des éléments d'explication du prix de l'eau.

Ainsi, ces indicateurs sont renseignés annuellement sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

Les indicateurs ont fait l'objet de définitions standardisées, élaborées par un groupe de travail associant des experts représentatifs des acteurs de la gestion des services d'eau : représentants des administrations publiques, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés. Ces indicateurs doivent maintenant être renseignés chaque année par l'ensemble des services au sein du rapport annuel sur le prix et la qualité des services, prévu à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales. Ils constituent la base des informations collectées au sein de l'observatoire.

Les indicateurs sont de deux types :

- Des indicateurs descriptifs, qui permettent de caractériser le service,
- Des indicateurs de performance proprement dit qui permettent d'évaluer sa qualité et sa performance. Ils sont classés selon les trois dimensions du développement durable.

Assainissement Collectif :

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

Assainissement Non Collectif :

Les indicateurs du service de l'assainissement non collectif sont au nombre de 3, dont 2 indicateurs descriptifs. Ils offrent un premier point de repère sur ce service. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

Dans le respect des dispositions réglementaires fixées, les indicateurs de performance établis sur le périmètre d'intervention de la C.A.S.A. en matière d'assainissement collectif et non collectif sont présentés en **Annexe 9** par commune.



LE BILAN FINANCIER DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DE LA CASA

1. PRESENTATION DES BUDGETS DE L'ASSAINISSEMENT

La CASA dispose de deux budgets annexes de l'assainissement pour mener à bien ses missions d'exploitation et d'investissement en matière d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire intercommunal :

- Le Budget « **Régie Assainissement** » permet l'exploitation du service public d'assainissement sur les périmètres où la régie intervient en gestion directe.

Ce budget est principalement alimenté par la **redevance assainissement** facturée à l'usager du service public d'assainissement collectif.

- Le Budget « **Annexe Assainissement** » permet quant à lui l'intervention de la CASA sur les périmètres d'intervention de délégataires de services public, notamment dans le cadre du financement d'investissements non portés par les délégataires ou pour l'exécution de missions d'exploitation non assurées contractuellement par ces derniers (ex : travaux de renouvellement ou d'extension de réseaux, travaux neufs, programmes d'assainissement, etc.)

Ce budget est principalement alimenté par la **surtaxe assainissement** qui vient s'ajouter à la redevance assainissement perçue quant à elle par les délégataires de services publics sur les factures d'eau et d'assainissement des usagers du service d'assainissement pour les périmètres concernés.

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses concernent :

- L'entretien et l'exploitation des installations d'assainissement (marchés de prestation de service),
- Le fonctionnement du service (salaires, achats, fournitures, consommables),
- Les charges de gestion financière (intérêts, contributions aux syndicats de traitement), et exceptionnelles (pénalités, remboursements),
- La dotation aux amortissements.

Les recettes concernent :

- Les redevances et surtaxes d'assainissement,
- La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC),
- Les subventions d'exploitation.

INVESTISSEMENT :

Les dépenses concernent :

- Les annuités d'emprunts et de dettes en capital,
- Les immobilisations incorporelles (études) et corporelles (travaux).

Les recettes concernent :

- La dotation aux amortissements,
- Les subventions d'investissement,
- Les emprunts éventuels.

VUE D'ENSEMBLE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 :

Budget de la Régie Assainissement :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	10 935 255 €	10 330 796 €	- 604 459 €
Section d'investissement	5 466 384 €	2 262 543 €	- 3 203 841 €
Reports de l'année 2020		4 468 548 €	4 468 548 €
TOTAL	16 401 639 €	17 061 887 €	660 248 €

Budget Annexe Assainissement :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	2 293 351 €	2 419 889 €	126 537 €
Section d'investissement	554 730 €	759 655 €	204 925 €
Reports de l'année 2020	- 724 433 €	1 376 296 €	651 863 €
TOTAL	2 123 648 €	4 555 840 €	983 325 €

2. LES RECETTES D'EXPLOITATION

LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

La redevance d'assainissement constitue la principale recette de la régie. Elle est fondée sur le principe pollueur-payeur et directement reversée par l'usager du service public d'assainissement. Elle est indexée sur les volumes d'eau potable consommés et éventuellement complétée par une part fixe annuelle (abonnement).

LA SURTAXE ASSAINISSEMENT

Elle constitue la principale recette du budget Annexe de l'assainissement. Elle permet à la Collectivité de financer des investissements et des missions d'exploitation non assurés par les délégataires de service publics sur les périmètres concédés du territoire intercommunal.

LA PFAC

Lorsqu'elle est instaurée, la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est perçue auprès des propriétaires d'habitation dès lors que des eaux usées supplémentaires dues, soit à une construction neuve, soit à des travaux d'extension, sont rejetées dans le réseau public d'assainissement.

LES FRAIS DE BRANCHEMENT

Dans le respect de l'article L. 1331-2 du Code de la Santé Publique, la collectivité peut se faire rembourser auprès des particuliers les frais de création de branchements sous le domaine public à l'occasion de travaux d'extension de réseaux ou à la demande des propriétaires.

LES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Pour encourager les collectivités et EPCI à bien entretenir et à veiller au bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement, l'Agence de l'Eau verse une **prime pour épuration**. Celle-ci sera d'autant plus importante que le réseau d'assainissement et la station d'épuration seront efficaces. Il est également tenu compte des conditions d'élimination des boues produites par la station d'épuration et de l'autosurveillance des réseaux.

PRINCIPALES RECETTES D'EXPLOITATION

Budget de la Régie Assainissement :

	2021
Produits des services	10 084 191 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), Frais de branchement et offres de concours	2 005 801 €
Produit des Redevances Assainissement Collectif	7 443 337 €
Produit des Redevances Assainissement Non Collectif	136 573 €
Produit d'activités Annexes, Frais de contrôle, Mise à disposition de personnel	498 480 €
Subventions d'exploitation (Prime épuration, participations collectivités, etc.)	22 442 €
FCTVA Travaux	99 570 €
Produits Financiers et Exceptionnels	124 592 €
Total des principaux produits	10 330 795 €

Pour information : Excédent d'exploitation reporté n-1 : 1 507 994 €

Budget Annexe Assainissement :

	2021
Produits des services	2 419 889 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)	388 247 €
Produit des Surtaxes Assainissement Collectif	2 031 642 €
Produit d'activités Annexes	- €
Produits Financiers et Exceptionnels	- €
Total des principaux produits	2 419 889 €

Pour information : Excédent d'exploitation reporté n-1 : 1 376 296 €

3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces réalisations intègrent les charges d'emprunt ainsi que les dépenses relatives à des opérations lancées par les communes avant le transfert de compétence.

	2021
Réalisations du budget Régie	6 362 699 €

	2021
Réalisations du budget Annexe	740 137 €

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Budget de la Régie Assainissement :

	2021
Travaux	3 785 311 €
Bâtiments d'Exploitation	453 857 €
Dépenses en matériel : transport, outillage, bureaux et informatique, mobiliers, autres immobilisations corporelles	13 991 €
Frais d'études, concessions, brevets, licences et autres immobilisations incorporelles	74 075 €

Pour le financement de ces dépenses, la régie a perçu des fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour un montant cumulé de **934 046 €**, bénéficié de subventions à hauteur de **543 550 €** (Agence de l'eau), contracté un emprunt de **1 051 701 €**, utilisé l'excédent d'investissement reporté de l'année 2020 d'un montant **2 960 554 €** et d'autres réserves à hauteur de **702 033 €**.

Budget Annexe Assainissement :

	2021
Travaux	501 712 €
Dépenses en matériel : transport, outillage, bureaux et informatique, mobiliers, autres immobilisations corporelles	5 796 €
Frais d'études, concessions, brevets, licences et autres immobilisations incorporelles	45 302 €

La collectivité a contracté pour son budget Annexe un emprunt de **500 000 €** et bénéficié de réserves à hauteur de **259 233 €**.

4. AUTRES ELEMENTS FINANCIERS

L'AMORTISSEMENT

L'amortissement représente la constatation comptable de la perte de valeur subie par les immobilisations qui se déprécient avec le temps, et constitue, sur le plan comptable, une charge d'exploitation dont le montant est reporté en produit d'investissement, Il participe donc au renouvellement des immobilisations.

Les durées d'amortissement votées par le conseil communautaire pour les ouvrages d'assainissement se décomposent comme suit :

- 60 ans pour les réseaux et les bâtiments d'exploitation lourds (stations d'épuration),
- 30 ans pour les ouvrages courants de génie civil (bassins de traitement),
- 20 ans pour les agencements et aménagements de bâtiment (installations électriques),
- 15 ans pour le matériel spécifique d'exploitation (électromécanique, ...),
- 8 ans pour les engins de travaux publics et les véhicules,
- 5 ans pour les frais d'étude non suivis de réalisation et le matériel informatique.

Montant des amortissements 2021 Du Budget Régie
6 305 €

Montant des amortissements 2021 du Budget Annexe
422 €

EMPRUNTS, ECHEANCES, MONTANT DES ANNUITES

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette au 31/12/2021 :

Budget Régie Assainissement :

	2021
Encours de la Dette au 31/12/N (Capital)	28 198 125 €
Montant des annuités de remboursement	2 694 562 €
Montant de remboursement du capital	2 048 490 €
Montant de remboursement des intérêts	646 072 €

Budget Annexe Assainissement :

	2021
Encours de la Dette au 31/12/N (Capital)	2 440 799 €
Montant des annuités de remboursement	189 024 €
Montant de remboursement du capital	145 781 €
Montant de remboursement des intérêts	43 242 €



LE COMPTE-RENDU FINANCIER DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Tout ou partie du service public d'assainissement est assuré sur certaines communes de la C.A.S.A. par des délégataires de service public.

Des contrats de délégation de service public lient ainsi la C.A.S.A. à des organismes privés auxquels sont confiés des missions de gestion du service d'assainissement.

En dehors des objectifs contractuels fixés en matière de garantie de continuité de fonctionnement, de qualité de services rendus aux usagers, de performance environnementale et sanitaire, un cadre financier est également fixé en début de contrat et annuellement suivi à l'occasion de la remise des rapports annuels des délégataires en vue de s'assurer de l'équilibre économique de ces derniers ; c'est-à-dire de vérifier que les produits de service collectés par les délégataires sont en cohérence avec les charges d'exploitation et d'investissement réellement affectées au service délégué.

Les comptes rendus financiers sont constitués de manière homogène afin de faciliter leurs lecture et analyse sous forme de Comptes annuels de résultats d'exploitation (C.A.R.E.) ou de compte convention d'exploitation (C.E.C.) lorsque la structure du bilan financier est fixée au contrat.

Ci-après est reprise la liste des contrats de délégation de service public en cours d'exécution sur le territoire intercommunal en matière d'assainissement collectif et non collectif.

Les comptes rendus financiers de ces différents contrats sont présentés en pages suivantes.

Commune	Compétence Assainissement	Société	Période du contrat
Antibes	Epuration et Assainissement non collectif	VEOLIA EAU	01/01/2013 au 31/12/2022
Châteauneuf-Grasse	Collecte et Assainissement non collectif	SUEZ EAU France	Assainissement non collectif : 01/01/2014 au 30/06/2021* Collecte : 01/04/2006 au 30/06/2021*
Gréolières-les-Neiges	Collecte et épuration	SUEZ EAU France	01/07/2010 au 30/06/2021*
Le Bar-sur-Loup	Collecte et Assainissement non collectif	SPL Hydropolis	31/12/2019 au 31/12/2027
Le Rouret	Collecte et Assainissement non collectif	SUEZ EAU France	01/07/2012 au 30/06/2027
Opio	Collecte et Assainissement non collectif	SUEZ EAU France	01/01/2013 au 01/01/2023
Saint-Paul de Vence	Collecte	VEOLIA EAU	01/01/2013 au 31/12/2024
Valbonne	Collecte et Assainissement non collectif	SPL Hydropolis	01/01/2018 au 31/12/2025
Vallauris	Collecte et épuration	SUEZ EAU France	13/09/2005 au 31/12/2034

* Contrats de délégation de services publics échus en cours d'exercice (missions reprises par la Régie d'Assainissement de la CASA)

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Commune	ANTIBES			ANTIBES			CHATEAUNEUF GRASSE		
Périmètre de la délégation	Epuration			Assainissement Non Collectif			Collecte		
Bilan comptable de référence	C.E.C			C.A.R.E			C.A.R.E		
Années	2020	2021	Ecart en %	2020	2021	Ecart en %	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS NETS D'EXPLOITATION	4 845 213 €	4 977 458 €	2,73%	18 604 €	13 247 €		118 942 €	129 261 €	8,68%
Produits d'exploitation du service	4 092 026 €	4 218 065 €	3,08%	18 604 €	13 247 €		118 925 €	126 331 €	6,23%
Autres produits	753 187 €	759 393 €	0,82%				17 €	2 930 €	17135,29%
CHARGES	5 616 536 €	4 574 747 €	-18,55%	76 480 €	37 219 €		77 536 €	87 827 €	13,27%
Personnel	620 825 €	598 650 €	-3,57%	54 082 €	23 630 €		24 324 €	30 812 €	26,67%
Energie électrique	351 135 €	329 878 €	-6,05%				1 093 €	981 €	-10,25%
Produits de traitement	315 224 €	298 586 €	-5,28%				0 €	0 €	
Analyses	18 954 €	21 254 €	12,13%				0 €	4 €	
Sous-traitance, matières et fournitures	1 316 273 €	1 319 664 €	0,26%	11 280 €	296 €		22 497 €	14 968 €	-33,47%
Impôts locaux et taxes	126 749 €	107 763 €	-14,98%				1 527 €	928 €	-39,23%
Autres dépenses d'exploitation									
• Télécommunications	37 093 €	38 057 €	2,60%	0 €	0 €		301 €	763 €	153,49%
• Engins et véhicules	42 761 €	40 093 €	-6,24%	4 738 €	1 890 €		1 875 €	2 098 €	11,89%
• Informatique	106 140 €	135 859 €	28,00%	0 €	0 €		5 005 €	10 316 €	106,11%
• Assurances	19 682 €	50 747 €	157,83%	0 €	8 665 €		606 €	777 €	28,22%
• Locaux	56 178 €	96 297 €	171,41%	0 €	0 €		1 767 €	2 060 €	16,58%
• Autres	0 €	0 €		0 €	0 €		1 361 €	12 008 €	782,29%
Contribution des services centraux et recherche	297 703 €	302 030 €	1,45%	6 380 €	2 738 €		5 352 €	5 817 €	8,69%
Charges relatives aux renouvellements	411 358 €	403 296 €	-1,96%				8 502 €	4 315 €	-49,25%
Charges relatives aux investissements	1 896 461 €	832 573 €	-56,10%				763 €	806 €	5,64%
Provision pour investissements futurs							4 €	6 €	50,00%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement							2 559 €	1 168 €	
Frais de contrôle, redevances contractuelles									
RESULTAT AVANT IMPOT	-771 323 €	402 711 €		-57 876 €	-23 972 €		41 406 €	41 434 €	0,07%
Impôts sur les sociétés		110 742 €					12 836 €	11 395 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-771 323 €	291 969 €		-57 876 €	-23 972 €		28 570 €	30 039 €	5,14%

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Commune	LE BAR SUR LOUP			VALBONNE			VALBONNE		
Périmètre de la délégation	Assainissement Non Collectif			Collecte			Assainissement Non Collectif		
Bilan comptable de référence	C.A.R.E			C.A.R.E			C.A.R.E		
Années	2020	2021	Ecart en %	2020	2021	Ecart en %	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS NETS D'EXPLOITATION									
Produits d'exploitation du service									
Autres produits									
CHARGES									
Personnel									
Energie électrique									
Produits de traitement									
Analyses									
Sous-traitance, matières et fournitures									
Impôts locaux et taxes									
Autres dépenses d'exploitation									
● Télécommunications									
● Engins et véhicules									
● Informatique									
● Assurances									
● Locaux									
● Autres									
Contribution des services centraux et recherche									
Charges relatives aux renouvellements									
Charges relatives aux investissements									
Provision pour investissements futurs									
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement									
Frais de contrôle, redevances contractuelles									
RESULTAT AVANT IMPOT									
Impôts sur les sociétés									
RESULTAT D'EXPLOITATION									

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Commune	ST PAUL DE VENCE			GREOLIERES LES NEIGES			LE BAR SUR LOUP		
Périmètre de la délégation	collecte			collecte et épuration			Collecte		
Bilan comptable de référence	C.A.R.E			C.A.R.E			C.A.R.E		
Années	2020	2021	Ecart en %	2020	2021	Ecart en %	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS NETS D'EXPLOITATION	69 421 €	61 206 €	-11,83%	31 571 €	16 319 €	-48,31%			
Produits d'exploitation du service	42 387 €	50 420 €	18,95%	31 571 €	16 277 €	-48,44%			
Autres produits	27 034 €	10 786 €	-60,10%		42 €				
CHARGES	47 080 €	49 722 €	5,61%	22 712 €	27 310 €	20,25%			
Personnel	14 120 €	11 072 €	-21,59%	12 583 €	7 289 €	-42,07%			
Energie électrique				92 €	110 €	19,57%			
Produits de traitement				0 €	0 €				
Analyses	0 €	0 €		23 €	258 €				
Sous-traitance, matières et fournitures	23 900 €	28 735 €	20,23%	1 008 €	15 702 €				
Impôts locaux et taxes	650 €	554 €	-14,77%	556 €	152 €	-72,66%			
Autres dépenses d'exploitation									
● Télécommunications	300 €	340 €	13,33%	68 €	78 €	14,71%			
● Engins et véhicules	497 €	616 €	23,94%	806 €	521 €	-35,36%			
● Informatique	1 477 €	1 618 €	9,55%	1 997 €	1 660 €	-16,88%			
● Assurances	278 €	408 €	46,76%	196 €	79 €	-59,69%			
● Locaux	1 728 €	2 085 €	20,66%	901 €	424 €	-52,94%			
● Autres	1 257 €	310 €	-75,34%	419 €	133 €	-68,26%			
Contribution des services centraux et recherche	2 067 €	2 739 €	32,49%	1 421 €	734 €	-48,35%			
Charges relatives aux renouvellements				1 162 €	0 €	-100,00%			
Charges relatives aux investissements				246 €	75 €	-69,55%			
Provision pour investissements futurs									
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	357 €	820 €	129,50%	1 233 €	95 €	-92,30%			
Frais de contrôle, redevances contractuelles	447 €	425 €							
RESULTAT AVANT IMPOT	22 341 €	11 484 €		8 859 €	-10 991 €	-224,06%			
Impôts sur les sociétés	6 926 €	3 206 €		2 746 €	0 €				
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 415 €	8 278 €		6 113 €	-10 991 €	-279,79%			

Présentation
Spécifique
Bilan Annuel 2021
SPL Hydropolis

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Commune	CHATEAUNEUF GRASSE			LE ROURET			LE ROURET		
Périmètre de la délégation	Assainissement Non Collectif			collecte			Assainissement Non Collectif		
Bilan comptable de référence	C.A.R.E			C.A.R.E			C.A.R.E		
Années	2020	2021	Ecart en %	2020	2021	Ecart en %	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS NETS D'EXPLOITATION	1 858 €	755 €	-59,36%	187 896 €	184 140 €	-2,00%	26 367 €	23 848 €	-9,55%
Produits d'exploitation du service	1 858 €	755 €	-59,36%	177 163 €	178 035 €	0,49%	26 367 €	23 848 €	-9,55%
Autres produits	0 €	0 €		10 733 €	6 105 €	-43,12%			
CHARGES	418 €	131 €	-68,66%	140 324 €	127 604 €	-9,06%	7 469 €	10 482 €	40,34%
Personnel	195 €	48 €	-75,38%	21 996 €	22 843 €	3,85%			
Energie électrique	2 €	0 €	-100,00%	1 079 €	1 020 €	-5,47%			
Produits de traitement	0 €	0 €		2 844 €	0 €	-100,00%			
Analyses				0 €	5 €				
Sous-traitance, matières et fournitures	8 €	4 €	-50,00%	21 953 €	18 570 €	-15,41%	7 469 €	10 482 €	40,34%
Impôts locaux et taxes	26 €	5 €	-80,77%	2 030 €	1 079 €	-46,85%			
Autres dépenses d'exploitation									
☛ Télécommunications	2 €	1 €	-50,00%	502 €	617 €	22,91%			
☛ Engins et véhicules	10 €	3 €	-70,00%	1 653 €	1 682 €	1,75%			
☛ Informatique	34 €	14 €	-58,82%	4 876 €	6 116 €	25,43%			
☛ Assurances	12 €	6 €	-50,00%	893 €	1 184 €	32,59%			
☛ Locaux	16 €	4 €	-75,00%	1 593 €	1 525 €	-4,27%			
☛ Autres	14 €	5 €	-64,29%	3 060 €	1 229 €	-59,84%	0 €	0 €	
Contribution des services centraux et recherche	84 €	34 €	-59,52%	8 455 €	8 286 €	-2,00%			
Charges relatives aux renouvellements				35 540 €	26 202 €				
Charges relatives aux investissements	15 €	7 €	-53,33%	19 882 €	20 280 €	2,00%			
Provision pour investissements futurs				1 125 €	1 249 €	11,02%			
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement				1 963 €	4 609 €	134,79%			
Frais de contrôle, redevances contractuelles				10 880 €	11 108 €				
RESULTAT AVANT IMPOT	1 440 €	624 €	-56,67%	47 572 €	56 536 €	18,84%	18 898 €	13 366 €	-29,27%
Impôts sur les sociétés	446 €	172 €		14 748 €	15 547 €				
RESULTAT D'EXPLOITATION	994 €	452 €	-54,53%	32 824 €	40 989 €	24,88%	18 898 €	13 366 €	-29,27%

Commune	OPIO			OPIO			VALLAURIS		
Périmètre de la délégation	collecte			Assainissement Non Collectif			collecte et épuration		
Bilan comptable de référence	C.A.R.E			C.A.R.E			C.A.R.E		
Années	2020	2021	Ecart en %	2020	2021	Ecart en %	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS NETS D'EXPLOITATION	123 085 €	160 477 €	30,38%	9 909 €	6 197 €	-37,46%	4 341 096 €	4 474 314 €	3,07%
Produits d'exploitation du service	122 406 €	131 926 €	7,78%	9 909 €	6 197 €	-37,46%	4 301 212 €	4 419 357 €	2,75%
Autres produits	679 €	28 551 €	4104,86%				39 884 €	54 957 €	37,79%
CHARGES	119 984 €	154 978 €	29,17%	17 874 €	14 095 €	-21,14%	4 094 085 €	4 335 068 €	5,89%
Personnel	44 987 €	68 635 €	52,57%	14 038 €	10 170 €	-27,55%	696 697 €	810 325 €	16,31%
Energie électrique	260 €	358 €	37,69%				166 963 €	161 584 €	-3,22%
Produits de traitement	0 €	0 €					73 250 €	127 754 €	74,41%
Analyses	0 €	4 €					14 694 €	21 608 €	47,05%
Sous-traitance, matières et fournitures	28 366 €	32 097 €	13,15%	3 836 €	3 925 €	2,32%	465 521 €	461 000 €	-0,97%
Impôts locaux et taxes	1 817 €	1 536 €	-15,47%				53 345 €	30 667 €	-42,51%
Autres dépenses d'exploitation									
● Télécommunications	310 €	477 €	53,87%				10 695 €	13 486 €	26,10%
● Engins et véhicules	2 859 €	3 902 €	36,48%				36 730 €	44 439 €	20,99%
● Informatique	7 638 €	12 300 €	61,04%				120 326 €	162 094 €	34,71%
● Assurances	602 €	902 €	49,83%				22 680 €	29 780 €	31,31%
● Locaux	3 216 €	3 936 €	22,39%				51 802 €	51 954 €	0,29%
● Autres	1 557 €	1 188 €	-23,70%	0 €	0 €		57 926 €	72 077 €	24,43%
Contribution des services centraux et recherche	5 539 €	7 221 €	30,37%				195 349 €	201 344 €	3,07%
Charges relatives aux renouvellements	19 014 €	19 020 €	0,03%				513 110 €	520 807 €	1,50%
Charges relatives aux investissements	757 €	865 €	14,27%				1 457 337 €	1 479 197 €	1,50%
Provision pour investissements futurs							28 939 €	31 167 €	7,70%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	3 062 €	2 537 €	-17,15%				87 246 €	73 960 €	-15,23%
Frais de contrôle, redevances contractuelles							41 475 €	41 825 €	
RESULTAT AVANT IMPOT	3 101 €	5 499 €	77,33%	-7 965 €	-7 898 €	-0,84%	247 011 €	139 246 €	-43,63%
Impôts sur les sociétés	961 €	1 512 €					76 573 €	38 292 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 140 €	3 987 €	86,31%	-7 965 €	-7 898 €	-0,84%	170 438 €	100 954 €	-40,77%



LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

1. LE COUT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La redevance d'assainissement collectif comprend une partie variable et une partie fixe :

- La **partie variable** est calculée sur la base du volume d'eau rejeté dans le réseau (calculé dans les conditions définies par le règlement du service), et ce même si l'eau rejetée provient d'une ressource privée (forage, puits, eaux pluviales récupérées, etc.) ;
- La **partie fixe**, indépendante du volume consommé et identique pour tous les abonnés bénéficiant d'un même service aux mêmes conditions, couvre tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement.

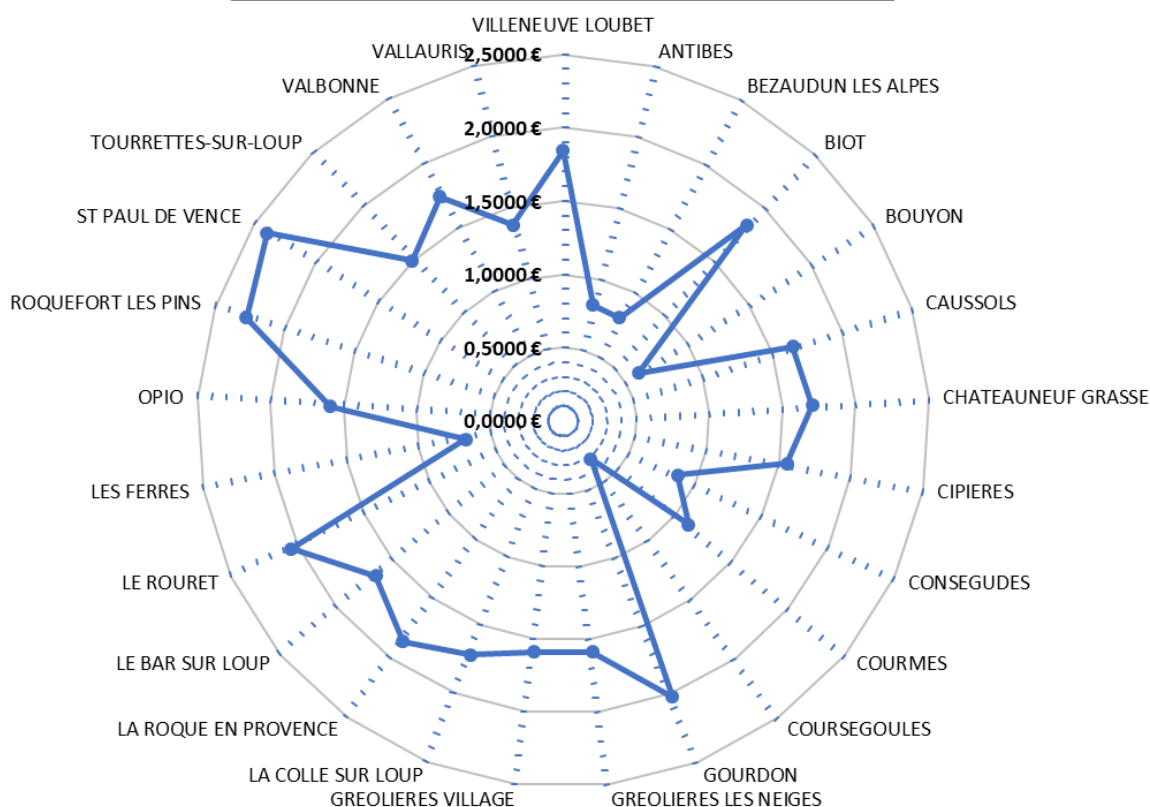
Pour l'évaluation du coût de l'assainissement, il y a par ailleurs lieu d'ajouter la redevance « Modernisation des réseaux » perçue par l'Agence de l'Eau pour le financement de son programme d'action national dédié à l'amélioration des systèmes d'assainissement.

Les volumes d'eau dont l'utilisation ne génère pas de rejet dans le réseau d'assainissement ne sont pas pris en compte pour le calcul de la redevance d'assainissement, dès lors qu'ils proviennent d'un branchement spécifique (article R2224-19-2 du Code général des collectivités territoriales).

Les tarifs appliqués sur les différentes communes de la CASA présentés en **Annexe 10** se basent sur une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an).

Le graphique de type Radar présenté ci-après reprend l'ensemble des tarifs applicables sur le territoire intercommunal pour la consommation annuelle de référence.

Coût de l'assainissement (€ TTC/m³)



2. LA TARIFICATION DES PRESTATIONS DU SPANC

Les tarifs pratiqués sur le périmètre d'intervention de la régie ont été harmonisés en 2021 :

Type de contrôle	Intitulé	Montant TTC
Contrôle des installations neuves ou réhabilitées d'assainissement non collectif	Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve ou réhabilitée	148 €
	Contrôle de la bonne exécution d'une installation neuve ou réhabilitée	160 €
	Contre-visite de contrôle de réalisation	118 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes	Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'une vente immobilière	153 €
	Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	112 €
	Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une pollution	160 €
	Contre-visite de bon fonctionnement et d'entretien	106 €

L'ensemble des tarifs 2021 est présenté aux **Annexes 8a et 8b** relatives à l'exécution des missions du SPANC. Il y aura lieu de distinguer les tarifs pratiqués sur le périmètre d'intervention de la régie des tarifs pratiqués sur les communes situées dans le périmètre d'un contrat de délégation de service public.

Les recettes de fonctionnement de l'année 2021 s'élèvent à 136 600 € HT pour la Régie.

Le détail des produits des délégataires en charge du SPANC sur une partie du territoire intercommunal est repris au point « COMPTE-RENDU FINANCIER DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ».



ANNEXES

Annexe 1 - Population desservie

	Habitants	Habitants raccordés	Taux de raccordement	Abonnés AEP	Abonnés EU	Taux de Desserte EU
ANTIBES	76 981	61 540	80%	20 725	16 568	80%
BEZAUDUN-LES-ALPES	250	243	97%	168	118	70%
BIOT	10 219	8 178	80%	4 813	3 744	78%
BOUYON	489	340	70%	365	279	76%
CAUSSOLS	253	9	4%	178	6	3%
CHATEAUNEUF-DE-GRASSE	3 250	1 612	50%	1 788	902	50%
CIPIERES	384	384	100%	320	259	81%
CONSEGUDES	101	98	97%	104	78	75%
COURMES	125	60	48%	67	32	48%
COURSEGOULES	521	340	65%	347	227	65%
GOURDON	414	400	97%	232	106	46%
GREOLIERES	615	306	50%	329	164	50%
LA-COLLE-SUR-LOUP	8 077	7 912	98%	3 816	3 066	80%
LA-ROQUE-EN-PROVENCE	79	34	43%	68	29	43%
LE-BAR-SUR-LOUP	3 061	1 587	52%	1 524	836	55%
LE ROURET	4 112	2 471	60%	1 892	991	52%
LES FERRES	103	103	100%	112	97	87%
OPIO	2 286	1 562	68%	1 261	782	62%
ROQUEFORT-LES-PINS	6 766	710	10%	3 492	367	11%
SAINT-PAUL-DE-VENCE	3 593	3 396	95%	2 180	1 418	65%
TOURRETTES-SUR-LOUP	4 069	1 500	37%	2 675	955	36%
VALBONNE	13 720	11 220	82%	5 105	4 231	83%
VALLAURIS	26 495	23 451	89%	11 220	10 981	98%
VILLENEUVE-LOUBET	14 002	13 300	95%	5 604	4 784	85%
TOTAL	179 965	140 756	69%	68 385	51 020	62%

Annexe 2 - Ouvrages de collecte et de transport

	Linéaire Réseau gravitaire (km)	Linéaire Réseau refoulement (km)	Nb Postes de Relevage	Nb Déversoirs d'Orage sous autosurveillance	Nb Points de Diagnostic Permanent
ANTIBES	187	20	28	13	16
BEZAUDUN -LES-ALPES	1,8				
BIOT	57	6,2	14	1	
BOUYON	4,4				
CAUSSOLS	1				
CHATEAUNEUF-DE-GRASSE	13,9	0,4	2		
RESEAU TRANSPORT STEP CHÂTEAUNEUF	2,6				
CIPIERES	4,9				
CONSEGUDES	3,6				
COURMES	2				
COURSEGOULES	3,5				
GOURDON	1,9				
GREOLIERES	2,6				
LA-COLLE-SUR-LOUP	22,4				
LA-ROQUE-EN-PROVENCE	1		2		
LE-BAR-SUR-LOUP	14,6				
RESEAU TRANSPORT STEP BAR-SUR-LOUP	3		2		2
LE ROURET	11,2	0,3	1		
LES FERRES	3				
OPIO	12,7				
ROQUEFORT-LES-PINS	8,9	0,7	1		
SAINT-PAUL-DE-VENCE	16,4				
RESEAU DE TRANSPORT COMMUNES EX-SIA	24,7	1,5	3	3	3
RESEAU TRANSPORT STEP DE VALBONNE	"23"	"3,8"	"4"	"4"	"12"
TOURRETTES-SUR-LOUP	12,4	2	3		
VALBONNE	50,1	3	6	3	2
VALLAURIS	65,1	7,2	13	1	7
VILLENEUVE-LOUBET	37	NC	15		
TOTAL	568,6	41,3	90	21	30

Annexe 3 - Les ouvrages de traitement

	FILIERE DE TRAITEMENT	MILIEU RECEPTEUR	CAPACITE DE TRAITEMENT	DEVERSOIRS D'ORAGE INSTRUMENTES	TRAITEMENT DE L'EAU					TRAITEMENT DES BOUES				SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT						
					Q ref m3/j	Q Jour m3/j	EH Actuels (DB05)	Cap Hydraul. Tps Sec (m3/h)	Cap Hydraul. Tps pluie (m3/h)	TMB	TMS	% Sicclité	% Valorisation	Sables		Refus de dégrillage		Graisses		
ANTIBES	Prétraitement, Traitement Primaire, biofiltration, traitement débits excédentaires temps de pluie, centrifugation des boues	Mer Méditerranée	245 000		44 772	24 716	77 916	5 100	6 300	7 063	2 267	32,10%	100 % Compostage	26	CET	Lavage, 1,5 t/h	109	CET	26	traitement Bio
BEZAUDUN LES ALPES	Décantation, Biodisques, évacuation des boues liquides	Vallon Sec le Bouyon	250		38	22	147	-	-	-	-	-	100 % vers autre STEP	-	CET	-	-	CET	-	CET
BOUYON	Décantation, Réacteur biologique Oxyfix P-90, évacuation des boues liquides	Estéron	500		75	44	280	-	-	-	-	-	100 % vers autre STEP	-	CET	-	-	CET	-	CET
CAUSSOLS	Dégrillage automatique, Décantation, Filtres Coco, évacuation des boues liquides	Vallon Sec	90		14	8	27	-	-	-	-	-	100 % vers autre STEP	-	CET	-	-	CET	-	CET
CHÂTEAUNEUF	Prétraitements, Bassin d'orage, Traitement biologique boues activées très faible charge, aération prolongée, clarification, déshydratation des boues par presse à vis, Unité pilote REUSE / Eau industrielle	La Brague	2 500	1	450	344	810	-	-	78	12	15,38%	100 % Compostage	3	CET	-	1,2	CET	10	Autre STEP
CIPIERES	Tamissage, Filtres plantés de roseaux	Le Loup	750		150	25	125	-	-	-	-	-	Lagunage	-	CET	-	-	CET	-	CET
CONSEGUDES	Décantation, Biodisques, lit de séchage des boues	Vallon de la Bouisse	250		37	-	-	-	-	-	-	-	A définir	-	CET	-	-	CET	-	CET
COURMES	Dégrillage automatique, Filtres plantés de roseaux	Vallon du Bès	120		18	8	50	-	-	-	-	-	Curage tous les 10 ans	-	CET	-	-	CET	-	CET
COURSEGOULES	Dégrillage automatique, décanteur / digesteur, lit bactérien faible charge, lit de séchage des boues	La Cagne	500		100	50	340	-	-	-	-	-	A définir	-	CET	-	-	CET	-	CET
GOURDON	Décantation primaire, préfiltre, lit bactérien faible charge, lit de séchage des boues	Vallon de gourdon / Loup	300		60	25	125	-	-	-	-	-	100 % Autre STEP	-	CET	-	-	CET	-	CET
GREOLIERES VILLAGE	Dégrillage automatique, décanteur digesteur, Disques Biologiques, clarificateur, lit de séchage des boues	Domaine Plissé BV Var, Pailions	500		75	17	70	-	-	-	-	-	A définir	-	CET	-	-	CET	-	CET
GREOLIERES LES NEIGES	Décanteur / digesteur, lit bactérien, lit de séchage des boues	Vallon du Miaynes/Vallon du Blay/Estéron	1 000		150	50	165	-	-	-	-	-	A définir	-	CET	-	-	CET	-	CET
LE BAR SUR LOUP	Prétraitements, Traitement Biologique Boues activées moyenne charge, clarification, Déshydratation des boues	Le Loup	4 000	1	800	303	1 133	-	-	91	18	19,71%	100% Compostage	3	STEP	STEP ST LAURENT DU VAR	1,1	STEP ST LAURENT DU VAR	4	STEP HALIOTIS
LES FERRES	Dégrillage automatique, Filtres plantés de roseaux	Estéron	150		15	-	-	-	-	-	-	-	Curage tous les 10 ans	-	CET	-	-	CET	-	CET
TOURRETTES SUR LOUP	Prétraitements, décanteur / digesteur, Lits Bactériens, clarification, évacuation des boues liquides	Vallon du Cassan / Le Loup	2 000	1	375	220	620	-	-	4	1	25,00%	100 % vers autre STEP	-	CET	-	2,9	CET	21	Autre STEP
VALBONNE (SIEG Bouillides)	Prétraitements, Bassin d'orage (>810 m3/h), Tamissage, Traitement Physico-chimique, Biofiltration secondaire et tertiaire (dénitrif), Ozonation, Epaissement et Déshydratation des boues	"La Bouillide"	"30000"	"1"	"6800"	"4945"	"18067"	"650"	"810"	"2249"	"717"	"31,88%"	100% Compostage	"67,5"	STEP	STEP AQUAVIVA	"14,5"	CET	"312"	STEP AQUAVIVA
VALLAURIS	Prétraitements, Traitement Primaire, biofiltration, centrifugation des boues	Mer Méditerranée	64 000	1	15 800	6 727	15 703	-	-	1 625	521	32,06%	100 % Compostage	68	STEP	STEP AQUAVIVA	17	STEP AQUAVIVA	102	STEP AQUAVIVA
TOTAL			321 910	4						8 861	2 819			100			131		163	

Annexe 4 - Tableau récapitulatif des modes de gestion

	ASSAINISSEMENT COLLECTIF			SPANC
	Collecte	Transport (vers STEP)	Traitement	
ANTIBES				
BEZAUDUN-LES-ALPES				SIEVI
BIOT			SIEG BOUILLIDES CASA (Step ANTIBES)	
BOUYON				SIEVI
CAUSSOLS				SIEVI
CHATEAUNEUF-GRASSE				
CIPIERES				
CONSEGUDES				SIEVI
COURMES				
COURSEGOULES				SIEVI
GOURDON				
GREOLIERES				
GREOLIERES LES NEIGES				
LA COLLE-SUR-LOUP			SYMISCA - CREM	
LA ROQUE-EN-PROVENCE		Convention Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM)		SIEVI
LE BAR-SUR-LOUP	HYDROPOLIS	HYDROPOLIS		HYDROPOLIS
LE ROURET		SIEG BOUILLIDES	SIEG BOUILLIDES	
LES FERRES				SIEVI
OPIO		SIEG BOUILLIDES	SIEG BOUILLIDES	
ROQUEFORT-LES-PINS		SIEG BOUILLIDES	SIEG BOUILLIDES SYMISCA - CREM	
SAINT-PAUL DE VENCE			SYMISCA - CREM	SIEVI
TOURRETTES-SUR-LOUP				SIEVI
VALBONNE	HYDROPOLIS	SIEG BOUILLIDES	SIEG BOUILLIDES	HYDROPOLIS
VALLAURIS				
VILLENEUVE-LOUBET			SIEG BOUILLIDES SYMISCA - CREM	

 Délégation de Service Public
 Régie Assainissement

 Marché public (régie)
 Partenaires (syndicats, SPL)

Annexe 5a - Détail des interventions sur le réseau de collecte exploité en régie

	Intervention en urgence	Curage ml	ITV ml	Nombre de curages PR	Nombre de Pompes renouvelées	Montant Urgence	Montant Curage	Montant ITV	Montant Curage et Maintenance PR	Montant par commune
Antibes	362	11 717	352	58	8	8 057 €	24 265 €	2 616 €	40 140 €	75 079 €
Bézaudun	5	540	540			1 680 €		605 €		2 285 €
Biot	58	1 680	380	6		1 630 €	2 890 €	3 440 €	26 700 €	34 660 €
Bouyon	8						1 540 €	3 820 €		5 360 €
Cipières	8	3	3			1 970 €	490 €	1 350 €		3 810 €
Conségudes	3					1 400 €				1 400 €
Courmes										- €
Coursegoules	5	100	100			700 €	1 100 €	450 €		2 250 €
Gourdon	9					4 800 €				4 800 €
Gréolières / Gr.L.Neiges		240	240				3 400 €	8 700 €		12 100 €
La-Colle-sur-Loup	23	100	100			1 500 €	620 €	1 900 €		4 020 €
La-Roque-en-Provence	6	200	200			1 100 €	730 €	600 €		2 430 €
Roquefort-les-Pins	3	965	450	4			700 €	500 €		1 200 €
Saint-Paul-de-Vence		100	100			700 €	800 €	700 €		2 200 €
Tourrettes-sur-Loup	15	1 200		15		4 930 €	2 100 €		1 925 €	8 955 €
Villeneuve-Loubet	173	7 550	1 250	38	3	2 280 €	10 030 €	13 120 €	76 175 €	101 605 €
Réseaux Ex-SIA		9 110		9			27 130 €			27 130 €
	678	33 505	3 715	130	11	30 747 €	75 795 €	37 801 €	144 940 €	289 284 €

Annexe 5b - Détail des interventions sur le réseau de collecte exploité en DSP

	Intervention en urgence	Curage ml	ITV ml	Réparations (Nb)	Enquêtes de conformité branchements	Avis d'Urbanisme	Création de branchements	Nombre de curages PR	Renouvellement Pompes Accessoires hydrauliques	Montants Réparations / Renouvellement Réseaux et PR	Montant Curage	Montant ITV
Châteauneuf Grasse	10	5 651	2 006	0	7	34	1	3	0	4 530 €		
Gréolières-les-neiges	2	0	0	1	0	0	0					
Le Bar sur loup	10	1 268	145	0	35		2			12 527 €	4 743 €	880 €
Le Rouret	3	1 238	66	1	6	13	3	3	0			
Opio	4	2 810	769	1	15	43	6					
St Paul de Vence	5	1 191	0	0			2					
Valbonne	37	10 976	3 845	0	120		8	6	1	141 803 €	29 596 €	9 146 €
Vallauris	75	6 855	2 641	12	104	118	10	31	2	8 183 €		
	146	29 989	9 472	15	287	208	32	43	3	167 043 €	34 339 €	10 026 €

**Annexe 6 - Récapitulatif des travaux effectués sur les réseaux de collecte
par la direction de l'assainissement de la C.A.S.A**

Renouvellement (RENOUV) et réhabilitation (REHA) de collecteurs

	Type de travaux	ml ou unité	Montant des travaux € TTC
ANTIBES			
Boulevard de la Garoupe (Finition d'enrobés)	RENOUV		98 992
Boulevard Maréchal Juin (Branchements)	RENOUV	211	299 280
Boulevard Beau Rivage (Branchement)	RENOUV	2	9 519
Rue de l'oratoire (Branchement)	RENOUV	8	4 918
Rue de la république (Branchement)	RENOUV	3	7 780
Av Amiral de Grasse (Branchement)	RENOUV	5	11 844
bd Bacon (Branchement)	RENOUV	8	5 492
Rue de la Tourraque à Bd Foch - Collecteur	REHA	572	325 270
Av Barquier au Square Ilette - Collecteur	REHA	340	147 405
Boulevard Maréchal Juin - Collecteur	REHA	1872	612 485
BIOT			
Route d'Antibes (Branchement)	RENOUV	3	14 226
Route de la Mer - Collecteur et réparation	REHA	33	18 278
Rue des Roses - Collecteur et réparation	RENOUV	24	24 106
COURSEGOULES			
Chemin du Vieirou	REHA	78	40 136
CIPIERES			
Rue du Coulet (Branchement)	RENOUV	2	2 957
TOURRETTES SUR LOUP			
Rue de la Bourgades (Branchement)	RENOUV	6	1 063
Route de la Colle (Branchement)	RENOUV	113	12 235
LA-ROQUE-EN-PROVENCE			
Route Départementale 1	REHA	86	32 156
VILLENEUVE-LOUBET			
Bd des Italiens - Collecteur	REHA	139	67 679
Route de la Colle (Branchement)	RENOUV	6	7 980
Avenue Fabre (Branchement)	RENOUV	2	2 028
EX SIA			
Av des Alpes (Cagnes-sur-mer)	REHA	28	14 803

EXTENSIONS DE RESEAUX

	Linéaire créé m	Montant des travaux € TTC
ANTIBES Secteur Cap d'Antibes		
Av. Aimé Bourreau (Antiquité 2) Collecteur	315,5	386 663
Av. Aimé Bourreau (Antiquité 2) Création des branchements	14	56 425
Av. Aimé Bourreau à Av. des Chênes (Antiquité 2) Collecteur	77	77 997
Av. Aimé Bourreau à Av. Cuvier (Antiquité 2) Collecteur	29	31 664
BIOT		
Chemin de St Pierre - Création de branchements neufs	3	4 807
TOURRETTES SUR LOUP		
Route des Gorges	60	48 512
Route de Vence	75	59 774

Annexe 7 - Investissements futurs de la direction de l'assainissement de la C.A.S.A

	Réalizations projetées (rue ou lieu, commune)	Montants estimés En euros TTC
Travaux de réhabilitation (Chemisage des canalisations)		
ANTIBES		
Bd James Wyllie		425 900
BIOT		
Chemin Saint Julien - Collecteur		73 900
LA ROQUE EN PROVENCE		
RD1		36 300
Etudes de renouvellement		50 000
VILLENEUVE LOUBET		
Quartier des navigateurs		415 000
BEZAUDUN LES ALPES		
Rue Haute		57 000
Travaux de renouvellement (Remplacement des canalisations)		
ANTIBES		
Impasse James Close		83 500
Rue Laporte		30 000
BIOT		
Impasse de la Brague (études)		50 000
Chemin de Saint Julien (Branchements)		20 000
Calade des Migrainiers (études)		10 000
Impasse Cul de sac		9 000
Rue Hôtel de Ville		50 000
BOUYON		
réparation réseau EU Descente Village		35 000
Chemin du Cheiron		250 000
VILLENEUVE-LOUBET		
RD 6007 - Dévoiement de réseaux		52 000
Av. Cheminadas		30 000
Rue Hôtel de Ville (Etudes)		10 000
COURSEGOULES		
Rue du Four		25 000
SIA (Cagnes-sur-mer)		
Traversée du Malvan		352 600

Travaux d'extension

ROQUEFORT-LES-PINS

Quartier Le Colombier (extension)	460 000
Desserte Quartier Notre Dame (étude)	20 000

GOURDON

Chemin du Paradis	225 750
-------------------	---------

CAUSSOLS

Extension réseau vers STEP	20 000
----------------------------	--------

Travaux liés aux permis de construire et aux travaux de voirie

LA-COLLE-SUR-LOUP

Rue de la Victoire	300 000
--------------------	---------

TOURRETTES

Route de Grasse (PC Maison familiale + route des Gorges)	140 000
--	---------

VILLENEUVE-LOUBET

Avenue Saint Andrieu (extension)	40 000
Chemin des Beaumettes (extension)	115 500

Remplacement de tampons

30 000

Essais de réception des travaux

50 000

Postes de relevage

ANTIBES

Station de relevage Vauban	210 000
Etudes préalables	30 000

VILLENEUVE LOUBET

Sécurisation et optimisation de la station de relevage Marina	212 000
---	---------

Stations d'épuration

GOURDON

Maîtrise d'œuvre	15 000
Travaux	405 000

GREOLIERES (Gréolières-les-Neiges)

Etudes et Maîtrise d'œuvre (PRO, ACT)	50 000
---------------------------------------	--------

Autres travaux

180 000

Etudes prospectives

250 000

Entretien et réparations

380 000

Annexe 8a - Contrôles du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Régie

	TOTAL	VALLAURIS	BIOT	LA COLLE SUR LOUP	CHATEAUNEUF GRASSE 2ème semestre	ROQUEFORT LES PINS	GOURDON	CIPIERES	COURMES	GREOLIERES	VILLENEUVE LOUBET
Nb Installations recensées (Périmètre 2021)	6 893	1 800	558	321	916	2 900	154	27	37	130	50
Contrôles 2021											
2021 - Diagnostics périodiques	27	6	1	0	4	16	0	0	0	0	0
conforme	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
conforme à surveiller	11	1	0	0	0	10	0	0	0	0	0
non conforme	13	3	1	0	4	5	0	0	0	0	0
non conforme danger ou risque	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
absence installation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2020 - Diagnostics vente	258	50	16	21	35	125	6	0	0	3	2
conforme	10	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0
conforme à surveiller	79	2	0	1	6	69	1	0	0	0	0
non conforme	162	46	16	20	25	45	5	0	0	3	2
non conforme danger ou risque	3	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0
absence installation	4	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0
2021 - Contrôles de Conception	191	39	17	9	24	98	1	0	0	2	1
Réhabilitation suite non-conformité	78	15	7	7	12	34	1	0	0	2	0
Construction neuve	96	22	8	2	11	52	0	0	0	0	1
Avenants présentés	17	2	2	0	1	12	0	0	0	0	0
2021 - Contrôles de réalisation	131	25	20	5	13	65	1	0	0	2	0
Réhabilitation suite non-conformité	95	19	16	5	8	44	1	0	0	2	0
Construction neuve	19	4	2	0	4	9	0	0	0	0	0
Filières Classiques	36										
Filières Agréées	78										
Contres visites de Réalisation	17	2	2	0	1	12		0	0	0	0
Tarification du service											
Contrôle Conception €		148	148	148	148	148	148	148	148	148	148
Contrôle Réalisation €		160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
Contrôle Vente €		153	153	153	153	153	153	153	153	153	153
Contrôle Diag Périodique €		112	112	112	112	112	112	112	112	112	112

Annexe 8b - Contrôles du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Délégations de service public

	TOTAL	ANTIBES	BAR SUR LOUP	VALBONNE	CHATEAUNEUF GRASSE 1er semestre	LE ROURET	OPIO
Nb Installations recensées (Périmètre 2021)	4 984	1 447	593	630	916	944	454
Contrôles 2021							
2021 - Diagnostics périodiques	93	48	36	0	6	3	0
conforme	12	1	5	0	4	2	0
conforme à surveiller	6	1	4	0	1	0	0
non conforme	68	42	25	0	1	0	0
non conforme danger ou risque	6	3	2	0	0	1	0
absence installation	1	1	0	0	0	0	
2020 - Diagnostics vente	122	35	18	31	12	22	4
conforme	13	1	1	3	1	5	2
conforme à surveiller	17	4	1	4	2	5	1
non conforme	65	30	11	18	6	0	0
non conforme danger ou risque	16	0	4	5	2	5	0
absence installation	11	0	1	1	1	7	1
2021 - Contrôles de Conception	80	19	4	12	9	22	14
Réhabilitation suite non-conformité	53	17	3	10	7	8	8
Construction neuve	27	2	1	2	2	14	6
Avenants présentés	0						
2021 - Contrôles de réalisation	81	28	12	14	8	9	10
Réhabilitation suite non-conformité	54	26	7	8	3	6	4
Construction neuve	22	2	4	5	5	3	3
Filières Classiques	25	3	3	13	1	1	3
Filières Agréées	51	25	8	0	4	8	4
Contres visites de Réalisation	5		1	1			3
Tarifification du service							
Contrôle Conception €		132	110	110	NC	0,27592 €/m3	0,2585 €/m3
Contrôle Réalisation €		132	110	110	NC	0,27592 €/m3	0,2585 €/m3
Contrôle Vente €		132	110	110	NC	0,27592 €/m3	0,2585 €/m3
Contrôle Diag Périodique €		36	110	110	NC	0,27592 €/m3	0,2585 €/m3

Annexe 9 – Indicateurs de performance de territoire intercommunal

ITEM	Libellé	Unité	ANTIBES	BEZAUDUN LES ALPES	BIOT	BOUYON	CAUSSOLS
			Valeurs 2021	Valeurs 2021	Valeurs 2021	Valeurs 2021	Valeurs 2021
ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Indicateurs descriptifs							
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	92 569	243	8 470	340	50
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	4	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonne de MS)	T MS	2267	0		0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (en euro)	€ TTC	0,82	0,8	1,83	0,61	1,65
Indicateurs de performance							
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	99,12	97	87	80	53
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	105	15	30	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	Oui	OUI	OUI	OUI	OUI
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	Oui	OUI		OUI	OUI
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100	100		100	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100				
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€	145	0	0	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	‰	0	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	%	17,5	0	8,3	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	1,12	0	0,02	0	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	100	100		100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	110		100		
P256.2	Capacité de remboursement des emprunts, durée d'extinction de la dette	ans	31	31	31	31	31
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,4	1,07	0,59	1,07	1,07
P258.1	Taux de réclamations	‰	0,37	0	0	0	0
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF							
Indicateur descriptif							
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Nb	8900		1276		
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Pts/140	100		100		
Indicateur de performance							
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	96,5		73,1		

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

			CHATEAUNEUF	CIPIERES	CONSEGUDES	COURMES	COURSEGOULES
ITEM	Libellé	Unité	Valeurs 2021	Valeurs 2021	Valeurs 2021	Valeurs 2021	Valeurs 2021
ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Indicateurs descriptifs							
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	1 612	384	98	50	185
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	0	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonne de MS)	T MS	12	0	0	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (en euro)	€ TTC	1,7	1,56	0,86	1,11	0,32
Indicateurs de performance							
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	49	100	97	43	34
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	81	81	15	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100	100	100	100	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100				
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€	0	0	0	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	‰	0	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	%	27,76	0	0	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0	1,02	0,08	0	0,45
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	100	100	100	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	100				
P256.2	Capacité de remboursement des emprunts, durée d'extinction de la dette	ans	1,6	31	31	31	31
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,35		1,07		1,07
P258.1	Taux de réclamations	‰	15,52	0	0	0	0
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF							
Indicateur descriptif							
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Nb	1681	59		81	
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Pts/140	100	100		100	
Indicateur de performance							
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	90,4				

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

ITEM	Libellé	Unité	GOURDON	GREOLIERES LES NEIGES	GREOLIERES VILLAGE	LA COLLE SUR LOUP	LA ROQUE EN PROVENCE
			Valeurs 2021	Valeurs 2021	Valeurs 2021	Valeurs 2021	Valeurs 2021
ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Indicateurs descriptifs							
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	400	143	300	7 912	58
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	0	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonne de MS)	T MS	0	10	0		
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (en euro)	€ TTC	2,02	1,59	1,59	1,715	1,86
Indicateurs de performance							
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100	76	64	99,5	73
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	15	30	15	95	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	NON	NON	OUI		
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	0	0	100		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%		100			
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€	0	0	0	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	‰	0	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	%	0	23,9	0	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	2,45	0	0	0,28	1,74
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	0	0	100		
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120		40		100	
P256.2	Capacité de remboursement des emprunts, durée d'extinction de la dette	ans	31	1,6	31	31	31
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%		3,17	0,29	1,75	1,07
P258.1	Taux de réclamations	‰	0	0	0	0	0
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF							
Indicateur descriptif							
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Nb	216		286	706	
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Pts/140	100		100	100	
Indicateur de performance							
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%				88,8	

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

ITEM	Libellé	Unité	LE BAR SUR LOUP	LE ROURET	LES FERRES	OPIO	ROQUEFORT LES PINS
			Valeurs 2021	Valeurs 2021	Valeurs 2021	Valeurs 2021	Valeurs 2021
ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Indicateurs descriptifs							
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	1 587	2 471	103	1 562	2 500
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	0	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonne de MS)	T MS	18		0		
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (en euro)	€ TTC	1,66	2,05	0,68	1,59	2,27
Indicateurs de performance							
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	54	60	100	65,2	36
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	30	25	15	26	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	OUI	Oui	OUI	Oui	OUI
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	OUI		OUI		
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100		100		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100				
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€	600	0	0	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	‰	0	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	%	2	8,29	0	7,67	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,49	0	0	0	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	100		100		
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120		100		100	
P256.2	Capacité de remboursement des emprunts, durée d'extinction de la dette	ans	1,6	1,6	31	1,6	31
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	3,375	2,09	1,07	1,92	0,52
P258.1	Taux de réclamations	‰	2,39	6,16	0	10,43	0
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF							
Indicateur descriptif							
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Nb	1435	1620		833	6380
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Pts/140	100	100		100	100
Indicateur de performance							
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	95	90,1		95,4	85,1

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

ITEM	Libellé	Unité	SAINT PAUL DE VENCE	TOURRETTES SUR LOUP	VALBONNE	VALLAURIS	VILLENEUVE LOUBET
			Valeurs 2021	Valeurs 2021	Valeurs 2021	Valeurs 2021	Valeurs 2021
ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Indicateurs descriptifs							
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	3 396	1 500	11 220	25 966	13 300
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	0	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonne de MS)	T MS		1		521	
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (en euro)	€ TTC	2,39	1,5	1,74	1,33	1,84
Indicateurs de performance							
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	90	40	95	95	95
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	29	55	30	30	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	OUI	OUI	OUI	Oui	OUI
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N		OUI		Oui	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%		100		100	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%		100		100	
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€	62	0	11571	133	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	‰	0	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	%	6,08	0	12,1	16,14	43
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	1,12	0	0,58	0,98	1,7
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%		100		100	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120			100	110	100
P256.2	Capacité de remboursement des emprunts, durée d'extinction de la dette	ans	1,6	31	1,6	1,6	31
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,98	1,07	2,5	2,94	1,86
P258.1	Taux de réclamations	‰	4,23	0	0,7	6,01	0
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF							
Indicateur descriptif							
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Nb			1443	3960	110
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Pts/140			100	100	100
Indicateur de performance							
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%			84	78,7	

Annexe 10 – Prix de l’assainissement collectif sur le territoire intercommunal

		ANTIBES				
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement (part délégataire)						
Consommation (part délégataire)						
Tranche 1	120	0,2828 €	33,94 €	32,89 €	3,17%	
Tranche 2						
Tranche 3						
Abonnement (part collectivité)						
Consommation (part collectivité)						
Tranche 1	120	0,2500 €	30,00 €	24,92 €		
Tranche 2						
Tranche 3						
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**						
120		0,1600 €	19,20 €	18,00 €		
Total HT « Assainissement »			92,49 €	75,82 €	21,99%	
TVA (10 %)			5,31 €	5,09 €		
Total TTC "Assainissement"			97,80 €	80,91 €	20,88%	
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			0,8150 €	0,6742 €	20,88%	

		BEZAUDUN LES ALPES				
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement (part délégataire)						
Consommation (part délégataire)						
Tranche 1						
Tranche 2						
Tranche 3						
Abonnement (part collectivité)						
Consommation (part collectivité)						
Tranche 1	120	0,4500 €	54,00 €	54,00 €		
Tranche 2						
Tranche 3						
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**						
120		0,1600 €	19,20 €	18,00 €		
Total HT « Assainissement »			96,20 €	103,00 €	-6,60%	
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €		
Total TTC "Assainissement"			96,20 €	103,00 €	-6,60%	
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			0,8017 €	0,8583 €	-6,60%	

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

		BIOT			
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m³	Prix par m³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	120				
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			42,08 €	42,08 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	1,3200 €	158,40 €	144,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**			0,1600 €	19,20 €	18,00 €
Total HT « Assainissement »			219,68 €	204,08 €	7,64%
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €	
Total TTC "Assainissement"			219,68 €	204,08 €	7,64%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,8307 €	1,7007 €	7,64%

		BOUYON			
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m³	Prix par m³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			10,67 €	10,68 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,3600 €	43,20 €	16,46 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**			0,1600 €	19,20 €	18,00 €
Total HT « Assainissement »			73,07 €	45,14 €	61,86%
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €	
Total TTC "Assainissement"			73,07 €	45,14 €	61,86%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			0,6089 €	0,3762 €	61,86%

		CAUSSOLS			
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			9,35 €		
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	1,2600 €	151,20 €	120,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1600 €	19,20 €	18,00 €	
Total HT « Assainissement »			179,75 €	138,00 €	30,25%
TVA (10 %)			17,98 €	13,80 €	
Total TTC "Assainissement"			197,73 €	151,80 €	30,25%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,6477 €	1,2650 €	30,25%

		CHATEAUNEUF GRASSE			
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)			19,28 €	19,03 €	
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	120	0,2890 €	34,68 €	34,68 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)					
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,9392 €	112,70 €	112,70 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1600 €	19,20 €	18,00 €	
Total HT « Assainissement »			185,86 €	184,41 €	0,79%
TVA (10 %)			18,59 €	18,44 €	
Total TTC "Assainissement"			204,45 €	202,85 €	0,79%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,7037 €	1,6904 €	0,79%

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

		CIIPIERES			
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			18,70 €	12,00 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	1,1000 €	132,00 €	84,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1600 €	19,20 €	18,00 €	
Total HT « Assainissement »			169,90 €	114,00 €	49,04%
TVA (10 %)			16,99 €	11,40 €	
Total TTC "Assainissement"			186,89 €	125,40 €	49,04%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,5574 €	1,0450 €	49,04%

		CONSEGUDES			
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			24,25 €	8,00 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,5000 €	60,00 €	48,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1600 €	19,20 €	18,00 €	
Total HT « Assainissement »			103,45 €	74,00 €	39,80%
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €	
Total TTC "Assainissement"			103,45 €	74,00 €	39,80%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			0,8621 €	0,6167 €	39,80%

		COURMES			
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m³	Prix par m³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			30,00 €		
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,6000 €	72,00 €	72,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1600 €	19,20 €	18,00 €	
Total HT « Assainissement »			121,20 €	90,00 €	34,67%
TVA (10 %)			12,12 €	9,00 €	
Total TTC "Assainissement"			133,32 €	99,00 €	34,67%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,1110 €	0,8250 €	34,67%

		COURSEGOULES			
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m³	Prix par m³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			5,00 €	22,87 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,1200 €	14,40 €	164,64 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1600 €	19,20 €	18,00 €	
Total HT « Assainissement »			38,60 €	205,51 €	-81,22%
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €	
Total TTC "Assainissement"			38,60 €	205,51 €	-81,22%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			0,3217 €	1,7126 €	-81,22%

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

GOURDON					
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			60,00 €	38,00 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	1,1800 €	141,60 €	120,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**			0,1600 €	19,20 €	18,00 €
Total HT « Assainissement »			220,80 €	176,00 €	25,45%
TVA (10 %)			22,08 €	17,60 €	
Total TTC "Assainissement"			242,88 €	193,60 €	25,45%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			2,0240 €	1,6133 €	25,45%

GREOLIERES LES NEIGES					
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	120			65,56 €	
Tranche 2				68,23 €	
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			46,00 €		
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,9000 €	108,00 €	19,20 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**			0,1600 €	19,20 €	18,00 €
Total HT « Assainissement »			173,20 €	170,99 €	1,29%
TVA (10 %)			17,32 €	17,10 €	
Total TTC "Assainissement"			190,52 €	188,09 €	1,29%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,5877 €	1,5674 €	1,29%

GREOLIERES VILLAGE					
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			46,00 €	43,00 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,9000 €	108,00 €	100,80 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**			0,1600 €	19,20 €	18,00 €
Total HT « Assainissement »			173,20 €	161,80 €	7,05%
TVA (10 %)			17,32 €	16,18 €	
Total TTC "Assainissement"			190,52 €	177,98 €	7,05%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,5877 €	1,4832 €	7,05%

LA COLLE SUR LOUP					
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			42,60 €	42,60 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	1,2000 €	144,00 €	158,80 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**			0,1600 €	19,20 €	18,00 €
Total HT « Assainissement »			205,80 €	219,40 €	-6,20%
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €	
Total TTC "Assainissement"			205,80 €	219,40 €	-6,20%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,7150 €	1,8283 €	-6,20%

LA ROQUE EN PROVENCE					
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			60,00 €	67,47 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	1,2000 €	144,00 €	0,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**			0,1600 €	19,20 €	18,00 €
Total HT « Assainissement »			223,20 €	85,47 €	161,14%
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €	
Total TTC "Assainissement"			223,20 €	85,47 €	161,14%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,8600 €	0,7123 €	161,14%

LE BAR SUR LOUP					
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	120	0,2040 €	24,48 €	24,24 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			0,00 €	0,00 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,6700 €	80,40 €	80,40 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**			0,1600 €	19,20 €	18,00 €
Total HT « Assainissement »			180,84 €	178,84 €	1,12%
TVA (10 %)			18,08 €	17,88 €	
Total TTC "Assainissement"			198,92 €	196,72 €	1,12%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,6577 €	1,6393 €	1,12%

LE ROURET					
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)			66,65 €	65,28 €	
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	30	0,7927 €	23,78 €	22,69 €	
Tranche 2	90	0,8324 €	74,92 €	71,42 €	
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			3,25 €	6,50 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,3000 €	36,00 €	32,40 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**			0,1600 €	19,20 €	18,00 €
Total HT « Assainissement »			223,80 €	216,28 €	3,47%
TVA (10 %)			22,38 €	21,63 €	
Total TTC "Assainissement"			246,18 €	237,91 €	3,47%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			2,0515 €	1,9826 €	3,47%

LES FERRES					
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			18,70 €	8,38 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,3600 €	43,20 €	13,72 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**			0,1600 €	19,20 €	18,00 €
Total HT « Assainissement »			81,10 €	40,10 €	102,26%
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €	
Total TTC "Assainissement"			81,10 €	40,10 €	102,26%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			0,6758 €	0,3341 €	102,26%

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

		OPIO			
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022	m³	Prix par m³	Montant	Montant	Evolution
FACTURE TYPE 120 m3		2022	2022	2021	2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)			31,56 €	29,27 €	
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	30	0,7415 €	22,25 €	20,95 €	
Tranche 2	90	0,7812 €	70,31 €	66,20 €	
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			0,00 €	20,00 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,2500 €	30,00 €	3,60 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**			0,1600 €	19,20 €	18,00 €
Total HT « Assainissement »			173,31 €	158,01 €	9,68%
TVA (10 %)			17,33 €	15,80 €	
Total TTC "Assainissement"			190,65 €	173,82 €	9,68%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,5887 €	1,4485 €	9,68%

		ROQUEFORT LES PINS			
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022	m³	Prix par m³	Montant	Montant	Evolution
FACTURE TYPE 120 m3		2022	2022	2021	2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			18,70 €		
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	1,7500 €	210,00 €	117,72 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**			0,1600 €	19,20 €	18,00 €
Total HT « Assainissement »			247,90 €	135,72 €	82,66%
TVA (10 %)			24,79 €	13,57 €	
Total TTC "Assainissement"			272,69 €	149,29 €	82,66%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			2,2724 €	1,2441 €	82,66%

ST PAUL DE VENCE					
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire) Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	120	0,1642 €	19,70 €	18,66 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité) Consommation (part collectivité)			6,10 €	6,10 €	
Tranche 1	120	1,8000 €	216,00 €	216,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**		120	0,16 €	19,20 €	18,00 €
Total HT « Assainissement »			261,00 €	258,76 €	0,87%
TVA (10 %)			26,10 €	25,88 €	
Total TTC "Assainissement"			287,10 €	284,64 €	0,87%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			<u>2,3925 €</u>	2,3720 €	0,87%

TOURRETTES-SUR-LOUP					
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire) Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité) Consommation (part collectivité)			23,00 €	22,87 €	
Tranche 1	120	1,1500 €	138,00 €	164,64 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**		120	0,1600 €	19,20 €	18,00 €
Total HT « Assainissement »			180,20 €	205,51 €	-12,32%
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €	
Total TTC "Assainissement"			180,20 €	205,51 €	-12,32%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			<u>1,5017 €</u>	1,7126 €	-12,32%

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

		VALBONNE			
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)			33,17 €	32,85 €	
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	30	0,6810 €	20,43 €	19,67 €	
Tranche 2	90	0,7716 €	69,44 €	66,92 €	
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)					
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,4000 €	48,00 €	48,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1600 €	19,20 €	18,00 €	
Total HT « Assainissement »			190,24 €	185,44 €	2,59%
TVA (10 %)			19,02 €	18,54 €	
Total TTC "Assainissement"			209,27 €	203,99 €	2,59%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,7439 €	1,6999 €	2,59%

		VALLAURIS			
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)			41,92 €	40,43 €	
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	120	0,7451 €	89,41 €	85,75 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)					
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1600 €	19,20 €	18,00 €	
Total HT « Assainissement »			150,53 €	144,18 €	4,40%
TVA (10 %)			15,05 €	14,42 €	
Total TTC "Assainissement"			165,59 €	158,60 €	4,40%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,3799 €	1,3217 €	4,40%

		VILLENEUVE LOUBET			
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m³	Prix par m³ 2022	Montant 2022	Montant 2021	Evolution 2022/2021
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
	Tranche 1				
	Tranche 2				
	Tranche 3				
Abonnement (part collectivité)			29,00 €	20,00 €	
Consommation (part collectivité)					
	Tranche 1	120	1,4400 €	172,80 €	
	Tranche 2				
	Tranche 3				
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**		120	0,1600 €	19,20 €	18,00 €
Total HT « Assainissement »			221,00 €	210,80 €	4,84%
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €	
Total TTC "Assainissement"			221,00 €	210,80 €	4,84%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,8417 €	1,7567 €	4,84%